

À propos d'une cuve de sarcophage et de sa planche-plastron ayant appartenu au prêtre Khonsou-hat-netchérrou-nébou

et

la stèle du musée du Louvre C 214/E 13481 (dite : Stèle de Bakhtan)

Henri Charles Loffet

L'ORGANISATION et la présentation d'expositions réservent fréquemment des surprises inattendues aux commissaires de ce genre de manifestations. Ces expositions, généralement organisées dans un but de satisfaire la curiosité mais aussi une certaine connaissance du grand public, sont quelquefois l'occasion pour l'égyptologue de découvrir des pièces totalement inconnues et d'un très grand intérêt scientifique¹. C'est ce qui nous est arrivé en préparant l'exposition qui s'est tenue au Scriptorial d'Avranches en 2016 : « Le Goût de l'Égypte. Voyageurs Normands au Pays des Pharaons »².

L'objet ainsi révélé, la planche-plastron, appartient à une collection privée avranchinaise³. Il s'agit d'une plaque intérieure anthropoïde de momie en bois polychrome [fig. 1]⁴ d'une parfaite conservation, si ce n'est une perte de matière au niveau de la tempe gauche et de la partie inférieure manquante nous privant des pieds et de la fin de l'inscription ; cette dernière se développe en hiéroglyphes noirs dans une bande jaune frontale et verticale se déployant depuis l'extrémité inférieure du grand collier-ouser ornant la poitrine jusqu'aux pieds du personnage, si ceux-ci avaient été conservés⁵.

Or, quelques temps après la fin de cette exposition, nous avons eu connaissance de l'existence de la cuve de sarcophage interne ayant appartenu à ce même personnage qui, elle aussi, est conservée dans une collection privée parisienne⁶. N'ayant pu obtenir que des photographies de ce cercueil, et ne pouvant les publier⁷, c'est sur notre bonne foi et probité intellectuelle que nous demandons à nos confrères et lecteurs de bien vouloir croire en la véracité de nos données et affirmations.

Ce sarcophage est constitué de sa cuve et de son couvercle anthropoïde. Alors que la cuve est

¹ Ces pièces, pour la plupart, proviennent généralement de collections privées difficiles d'accès.

² Exposition qui s'est tenue à Avranches entre le 2 avril et le 18 septembre 2016. H.C. LOFFET, *Le Goût de l'Égypte. Voyageurs Normands au Pays des Pharaons, Catalogue d'exposition, Musée d'Art et d'Histoire d'Avranches*, Cabourg, 2016.

³ En ce qui concerne la provenance de cet objet, la fiche technique de cette collection privée note laconiquement : « Ancienne collection française ». Nous réitérons nos remerciements à ce collectionneur avranchinai pour le prêt de cette œuvre [fig. 1] et pour l'autorisation de sa publication qu'il nous a accordée.

⁴ La hauteur totale de cette plaque est de 1,70 m.

⁵ H.C. LOFFET, *op. cit.*, p. 68, fig. 41 ; p. 108, n° 51.

⁶ Les deux collectionneurs sont absolument affirmatifs pour déclarer que ces deux objets proviennent du même endroit : Thèbes Ouest, et qu'ils appartiennent au même personnage : Khonsou-hat-netchérrou-nébou.

⁷ Décision impérative des propriétaires actuels, conservateurs de ce sarcophage.

peinte en totalité en noir, le couvercle est lui polychrome. La lourde perruque tripartite et striée de longues mèches est maintenue par un bandeau où alternent de manière très régulière des carrés noirs et ocres voulant sans doute représenter des cabochons de pierres semi-précieuses. Cet attribut laisse visibles les oreilles du visage. Cette perruque est maintenue par une jugulaire dessinée en rouge au niveau des joues du visage à laquelle était suspendue une barbe postiche osirienne aujourd'hui manquante. Les épaules, le cou et la totalité du torse et de l'abdomen sont recouverts d'un grand, large et lourd collier-*ouser*, à majorité composé de motifs floraux, parure qui s'arrête au niveau supérieur des cuisses. La polychromie de ce collier est remarquable non seulement par le choix des motifs mais aussi par celui des coloris qui en composent la palette chromatique. Recouvrant cet *ouser*, on note la présence de deux bandelettes rouges se croisant sur les poignets et se terminant à un niveau inférieur très bas sur les derniers rangs de cet ornement⁸. Les mains, apparentes et semblant sortir du collier-*ouser*, tiennent fortement serrés deux objets de forme cylindrique que l'on décrit habituellement comme étant les papyri servant de viatique au défunt pour accéder à l'Au-delà.

La partie inférieure de ce couvercle de sarcophage est très sobrement ornementée⁹. Elle est en grande partie peinte de couleur noire. Toutefois, elle est agrémentée par un grand motif à dominante ocre représentant un Soleil-Rê rougeoyant protégé par deux *uræi* dressés de chaque côté et placés à l'intérieur et au centre d'une grande paire d'ailes déployées. En dessous de ce premier motif, deux personnages, une femme et un homme, dans la position d'orants, agenouillés et se faisant face sur un bandeau horizontal ocre bordé de liserés dorés symbolisant très probablement le sol terrestre, sont séparés par une colonne contenant un texte en hiéroglyphes noirs. Tous ces éléments du décor minimaliste sont peints d'une couleur que nous qualifierons d'ocre-orangé.

La plaque intérieure¹⁰ est strictement identique au couvercle du sarcophage que nous venons de décrire [fig. 1]. Nous pouvons la comparer à la plaque intérieure du sarcophage de la dame Shépet-en-Khonsou¹¹, maîtresse de maison qui nous est connue par son sarcophage mis au

⁸ Ces bandelettes rouges font partie du rituel funéraire de l'ancienne Égypte et, plus particulièrement, du rituel de l'ouverture de la bouche du défunt. En effet, lors de ce rite fondamental pour rendre la parole au mort avant qu'il ne se présente devant le Tribunal d'Osiris, ce dernier bénéficiait dans chaque cité d'un acte rituel spécifique à ce lieu, dont la remise de cette bandelette rouge présente ici : « [...] Pour toi, pour toi vient Osiris [Khonsou-hat-netchérou-nébou], pour toi vient Hor-sa-Isset, prêtre-*sétem* de son père Osiris ! Il t'ouvre la bouche avec les formules qui sont dans les livres du *bia*, et avec lesquelles il ouvrit la bouche de son père Osiris. Il t'encense en plaçant l'encens sur la flamme ; il te purifie avec l'eau de la jeunesse. Il t'apporte la bandelette venant de la Demeure-du-roi, la bandelette d'étoffe en lin rouge provenant de Néni-nésout/Hérakléopolis. Il t'enveloppe avec l'étoffe-*péga* issue de la Résidence d'Inet-Tchéhen ; il te donne la bandelette mystérieuse venue du temple de Kem-our/Athribis et la bandelette de lin rouge du temple de Hor-merty/Pharbaithos [...] ». Voir, à propos de ce passage, S. SAUNERON, *Rituel de l'Embaumement*, Le Caire, 1952, 17, 11-12/18, 1-6 (5,19-5,22) ; P. VERNUS, *Athribis. Textes et documents relatifs à la géographie, aux cultes, et à l'histoire d'une ville du Delta égyptien à l'époque pharaonique*, BdE 74, Le Caire, 1978, doc. 280, p. 310-311 et notes ; et J.-Cl. GOYON, *Rituels funéraires de l'Ancienne Égypte*, LAPO 4, Paris, 1997, p. 61.

⁹ Comme le fait remarquer J.H. TAYLOR, *Egyptian Coffins*, Alesbury, 1989, p. 46, l'intérieur de ce type de sarcophage est peint avec soin alors que l'extérieur, mis à part les parties supérieures, sont d'une exécution généralement plutôt sommaire. Voir également D.A. ASTON, *Burial Assemblages of Dynasty 21-25 : chronology, typology, developments*, DÖAW 54, Vienne, 2009, p. 275.

¹⁰ Cf. *supra*, n. 2 et 5.

¹¹ Aujourd'hui, ce sarcophage est conservé au musée de Louxor, Inv. n° J. 106 (L. HABACHI, « Clearance of the Tomb of Kheruef at Thebes », *ASAE* 55, 1958, p. 338-340, pl. XVI ; ANONYME, *Guide du Musée d'Art égyptien ancien de Louxor*, Le Caire, 1978, p. 102, n° 257 ; B.V. BOTHMER, I. & J.J. CLÈRE, *Catalogue du Musée d'Art égyptien ancien de Louxor*, BdE 95, Le Caire, 1985, n° 257, p. 84-85, fig. 138-139, pl. XIV.

parfaitement attestée dans l'onomastique de l'Ancienne Égypte ¹⁶.

Or, cet anthroponyme, considéré comme rare par les chercheurs, est toutefois connu par divers documents bien datés, dont la majorité date de l'époque ramesside.

1. Khonsou-hat-netchérrou-nébou (𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛), père de Pa-it.ef-Khonsou, connu par la statue naophore CGC 771, provenant du temple de Karnak et datée sans plus de précision de l'Époque ramesside ¹⁷.
2. Khonsou-hat-netchérrou-nébou (𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛), scribe et inspecteur des impôts, connu par le papyrus fragmentaire Griffith, document daté de la fin de la XX^e dynastie ¹⁸.
3. Khonsou-hat-netchérrou-nébou (𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛) de la stèle Louvre C 214/E13481, dont nous reparlerons plus bas.

Toutefois, la datation du sarcophage et de sa plaque interne ne correspond nullement à ces personnages cités ci-dessus. En effet, le style et la typologie de ce cercueil ne peuvent se situer qu'à une date postérieure à ces exemples. Si nous nous référons à l'étude d'Andrzej Niwiński, cette bière et sa plaque correspondent exclusivement au type V que ce chercheur étudie dans son étude ¹⁹. Ce sarcophage est donc alors à dater de l'extrême fin de la XXI^e dynastie et des tous premiers temps de la XXII^e, soit entre les règnes du pontificat du grand-prêtre d'Amon de Karnak Pay-nedjem II (c. 988-966 av. J.-C.) et de ceux des pharaons Sa-Imen (976-957 av. J.-C.) et Osorkon I^{er} (922-888 av. J.-C.) ²⁰, soit dans une fourchette chronologique devant être située entre 980 et 890 av. J.-C. ²¹. Cette datation est admise par

meilleurs » (P.E. NEWBERRY, *El Bersheh I. The Tombe of Tethuti-Hetep*, ASE 3, Londres, 1894, pl. XVIII, registre 3) ; {𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛} 𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛, *hsw n hzt wdhw n imm nww-wr*, « accomplir une libation des meilleurs à la table d'offrandes de l'Amon-l'Océan-Primordial » (Temple de Louqsor, avant-cour, « Litanie à Min-Amon », règne de Ramsès II, KRI II, 626, 12 [90]) ; 𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛, *hzt hwt* : « le meilleur des productions des champs » (*Wb* III, 21, 8). Ajoutons à ces exemples *AnLex* 78.2559 et 79.1876.

¹⁵ Signalons que cet anthroponyme masculin : « Netchérrou-nébou » est lui-même parfaitement bien attesté du Nouvel Empire à la Basse Époque dans son énoncé restreint à ces deux seuls éléments : *ntr(w)-nb(w)*, « Tous les/l'ensemble des dieux » (*RPN* I, 185, 27 ; *RPN* II, 367).

¹⁶ En voici quelques exemples relevés au *RPN* I : 'Iset = 4,4. 'Imen (28, 8-13) ; 'Inpou/Anubis (37, 9) ; Ânty (69, 21-22) ; Ouadjet (75, 7) ; Oupouaout (77, 22) ; Ptah (140, 1) ; Mout (147, 21) ; Ménou/Min (151, 19) ; Montou (154, 7) ; Neith (182, 1) ; Hathor (235, 12) ; Horus (248, 3-6) ; Khenty (272, 7-8) ; Khenty-khéty (272, 19) ; Khnoum (275, 14) ; Sobek (304, 4) ; Djéhouty (408, 1) ; 'Imen-em-'Ipet (415, 7).

¹⁷ L. BORCHARDT, *Statuen und Statuetten von Königen und Privatleuten im Museum von Kairo* III, CGC, Berlin, 1930, p. 82-83, pl. 142 ; PM II, 269.

¹⁸ A.H. GARDINER, « Ramesside Texts Relating to the Taxation and Transport of Corn », *JEA* 27, 1941, p. 70, l.2 du texte en transcription, pl. VIII ; *id.*, *Ramesside Administrative Documents*, Oxford, 1995, p. 68-71 (ici, p. 71, col. III, l. 12) ; W. HELCK, *Materialien zur Wirtschaftsgeschichte des neuen Reiches* IV, Wiesbaden, 1975, p. 381-383 (577-579).

¹⁹ A. NIWIŃSKI, « Sarg NR – SpZt », *LÄ* V/3, Wiesbaden, 1983, col. 441-444, Abb. 8 ; *id.*, *21 st Dynasty Coffins from Thebes. Chronological and Typological Studies*, Theben V, Mayence, 1988, p. 69-70, 80-81, § 78-79, fig. 29, pl. XIV A-B.

²⁰ Ces datations sont données d'après O. PERDU, R. MEFFRE *et al.*, *Le Crépuscule des Pharaons. Chefs-d'œuvre des dernières dynasties égyptiennes*, Paris, 2012, p. 14-15.

²¹ Pour ce type V de Niwiński, on pourra se rapprocher des sarcophages suivants : Sarcophage de Djed-iou.ef-ânkh usurpé par Nésy-Shou-en-'Ipet = Le Caire GC 26201 : A. DARESSY, *Cercueils des cachettes royales*, n^{os} 61001-61044, Le Caire, 1909, p. 200-217, pl. 58-60 (n^o 61034, ici) ; sarcophage de Hénout-néférout-Mout dite Djed-Mout = Museo Gregoriano egizio di Vaticano, Inv. n^o 25008 : A. GASSE, *Les sarcophages de la Troisième Période Intermédiaire du museo gregoriano egizio*, Città del Vaticano, 1996, p. 13-43, pl. I, 1-4 à III ; PM I/2, 833 ; de celui de Pen-py, sacrificateur dans le temple d'Amon (de Karnak) = musée de Leyde, Inv. n^o M 2 : C. LEEMANS, *Monumens égyptiens du Musée d'Antiquités des Pays-Bas à Leyde* III, Leyde, 1839, p. 2 (M. 2),

David A. Aston qui décrit ce type de cercueil dans son étude en le présentant sous la dénomination de : type I D²². Un autre indice pertinent de datation nous est fourni par les « bretelles longues », de couleur rouge, croisées sur le devant du torse et plaquées sur le dessus du collier-*ouser* de ce sarcophage. Une étude récente d'Andrzej Niwiński nous indique que ce type de « bretelles longues » est à dater de la XXII^e dynastie, lorsqu'il se prolonge en dessous des mains rapportées sur le sarcophage et atteint les derniers rangs de perles du collier-*ouser*²³. La typologie du sarcophage de Khonsou-hat-netchérou-nébou nous oblige donc de dater indubitablement l'existence de ce personnage à l'extrême fin de la XXI^e dynastie et dans les premières décennies de la XXII^e.

Le rapprochement inévitable de ce sarcophage et de sa plaque de protection de momie avec un document qui a tant fait couler d'encre à la société des égyptologues de tous temps et de toutes nationalités est ici inévitable. Je veux parler de la stèle de Bakhtan²⁴ conservée au musée du Louvre, à Paris, sous le numéro d'Inventaire C 284/E 13481.

Découverte par Ippolito Rosellini en 1829²⁵ dans le temple de Khonsou²⁶, en dehors de l'enceinte du Grand Temple d'Amon de Karnak, cette stèle échoua au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Impériale de France en 1844²⁷ avant de gagner les collections du musée du Louvre en 1907. Bénéficiant d'une quantité d'études infinies²⁸, cette stèle reste aujourd'hui mal datée (se reporter au tableau p. 202-203)²⁹.

pl. I ; V. SCHMIDT, *Sarkofager, Mumiekister, og Mumiehylstre i det Gamle Ægypten : Typologisk Atlas med indledning*, Copenhague, 1919, p. 142, fig. 723 ; ou encore de celui de la dame Néset-ta-netchérou, daté parfaitement de cette période, provenant de Deir el-Bahari et conservé au Museum of Fine Arts de Budapest, Inv. n° 51.2096/1-2 = 980-930 : É. LIPTAY, *Coffins and coffin Fragments of the Third Intermediate Period, Museum of Fine Arts*, Budapest, 2011, p. 43-57, pl. 10-12 ; textes p. 110-113.

²² A.D. ASTON, *Burial Assemblages of Dynasty 21-25 : chronology, typology, developments, DÖAW 54*, Vienne, 2009, p. 275, fig. 6/I D. Cet auteur s'appuie très largement sur les diverses études de J.H. Taylor et en retire des conclusions de datation identiques ; nous invitons le lecteur intéressé à consulter les très importantes et nombreuses publications que ce chercheur a publiées à ce propos, telles par exemple : J.H. TAYLOR, « The Development of Cartonnage Cases », dans *Mummies and Magic*, Boston, 1988, p. 166-167 ; *id.*, « Theban Coffins from the Twenty-second to the Twenty-sixth Dynasty. Dating and Synthesis of Development », dans N. Strudwick, J. Taylor (éd.), *The Theban Necropolis. Past, Present and Future*, Londres, 2007, p. 95-119. Ajouter: R. van WALSEM, *The Coffin of Djedmontuuefankh in the National Museum of Antiquities at Leiden: technical and iconographic-iconological aspects*, Leyde, 1997, p. 357-358.

²³ A. NIWIŃSKI, « Les plus beaux cercueils du monde. Le projet iconographique de l'université de Varsovie : les cercueils de la XXI^e dynastie », *BSFE* 203, 2020, p. 92, n. 21, fig. 23.

²⁴ Également connue sous la désignation « Stèle de Bentresh ».

²⁵ La date de découverte n'est pas établie avec exactitude. C'est toutefois durant l'Expédition franco-toscane co-dirigée par I. Rosellini et J.-Fr. Champollion que cette stèle fut découverte entre juillet 1828 et décembre 1829, dates de cette expédition, dans un petit édifice d'époque tardive proche du temple de Khonsou (A. ERMAN, *La religion des Égyptiens*, Paris, 1952, p. 377 ; H. HARTLEBEN, *Champollion*, Paris, 1983, p. 397-515).

²⁶ Connue aussi sous l'appellation « Temple C » du Groupe oriental des temples de Karnak (PM II, 254, plan XXIII ; voir ici la bibliographie conséquente sur cette stèle de Bakhtan et ce temple aujourd'hui détruit).

²⁷ C'est Émile Prisse d'Avennes (1807-1879) qui la déposa à la Bibliothèque Impériale de France, en 1844 (É. DE ROUGÉ, « Étude sur une stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque Impériale », *Journal Asiatique*, 5^e série 8, 1856, p. 201-254 ; n° 10, 1857, p. 112-168 ; n° 11, 1858, p. 509-572 ; n° 12, 1858, p. 221-270. Voir aussi A. ERMAN, « Die Bentresch-Steile », *ZÄS* 21, 1888, p. 54-60.

²⁸ La bibliographie portant sur ce document est tellement pléthorique qu'il nous est impossible d'en donner une quelconque liste qui dépasserait le cadre de cette étude ; se reporter au tableau ci-dessous. Pour une description de ce document, Ch. BOREUX, *Musée National du Louvre. Département des Antiquités Égyptiennes. Guide-Catalogue sommaire I*, Paris, 1932, p. 137-138.

²⁹ Aujourd'hui, pour toutes les questions de lieu de découverte, de datation, d'interprétations historiques et géographiques et, surtout, de bibliographie antérieure, on se reportera à l'étude de O. WITTHUHN *et al.*, *Die Bentresch-Steile : Ein Quellen- und Lesebuch. Forschungsgeschichte und Perspektiven eines ptolamäerszeitlichen*

Or, l'égyptologue qui dut côtoyer ce monument avec le plus d'assiduité et qui devait être le plus à même d'en ressentir la datation fut de toute évidence Jean-Louis de Cenival. Dans une sorte de post-scriptum écrit en 1987 dans le Catalogue d'exposition, « Tanis. L'or des pharaons »³⁰, intitulé « Hors catalogue. Ou, comment les objets ordinaires accumulés peu à peu dans un musée complètent le tableau qu'on déduirait des chefs-d'œuvre exposés ici », il écrivait à la page 279 :

(...) Un des meilleurs témoins de ce recours aux statues divines pour obtenir une guérison que les moyens humains sont impuissants à garantir, c'est la grande « stèle de Bakhtan », conservée au Louvre. Elle a souvent été considérée comme plus récente (III^e ou II^e siècle av. J.-C.), mais le style de la représentation de la procession qui orne son cintre, si proche des scènes d'oracles de la XXI^e dynastie gravées sur bien des murs du temple de Karnak, comme l'écriture du texte, exempt de toute forme spécifiquement tardive, me paraissent suffire pour la placer à notre époque (c'est-à-dire la XXI^e dynastie) [...]. Tout ceci indique le sentiment d'une dépendance croissante de l'individu en face des dieux auxquels les difficultés d'une société troublée et violente invitaient à avoir de plus en plus recours³¹.

Cette remarque de J.-L. de Cenival nous paraît être ici des plus pertinentes. En effet, si nous savons tous que ces pratiques oraculaires et cette dépendance de plus en plus forte vis-à-vis des divinités se développent dès la première moitié de la XVIII^e dynastie (avec le règne d'Hatchepsout, notamment³²), il n'en demeure pas moins que celles-ci vont se développer de manière presque exponentielle dès les XX^e et XXI^e dynasties³³. Les exemples de ces pratiques pourraient être ici développés en catalogue³⁴. Nous pensons que ce n'est pas

Denkmals aus Theben (Ägypten), GöttMisz. Occasional Studies 2, Göttingen, 2015.

³⁰ Cette exposition s'est tenue aux Galeries Nationales du Grand Palais, à Paris, du 26 mars au 20 juillet 1987, puis à Marseille, au Centre de la Vieille Charité, du 19 septembre au 30 novembre de la même année. À ces propos et à cette référence, ajouter la fin du texte de la note de D. DEVAUCHELLE, *RdE* 37, 1986, p. 150 et n. 10.

³¹ En outre, signalons que depuis un bon nombre d'années le cartel accompagnant ce monument au musée du Louvre est ainsi rédigé : « Stèle racontant la guérison de la princesse de Bakhtan. 21^e ou 22^e dynastie (1069-715 avant J.-C.) ».

³² Les oracles, en tant que tels et « au sens fort du terme, ne sont pas attestés [en Égypte] avant le Nouvel Empire » (P. VERNUS, « La grande mutation idéologique du Nouvel Empire : une nouvelle théorie du pouvoir politique. Du démiurge face à sa création », *BSEG* 19, 1995, p. 79, 81-82 et n. 83, 82-84 et notes ; G. LEFEBVRE, *Histoire des Grands Prêtres d'Amon de Karnak jusqu'à la XXX^e dynastie*, Paris, 1929, p. 215). Cette pratique va perdurer en partie, tout au moins en ce qui concerne les questions politiques, jusqu'à la fin de l'histoire dynastique de l'Égypte pharaonique (Fr. PAYRAUDEAU, « Les oracles », dans *Servir les dieux d'Égypte...* (Exposition Musée des Beaux-Arts de Grenoble, du 25 octobre 2018 au 27 janvier 2019), Paris, 2018, p. 187. Ajouter L. KAKOSY, « Orakel », *LÄ* IV, Wiesbaden, 1982, col. 600-606.

³³ Sur la fin de l'Époque ramesside, le début de la Troisième Période Intermédiaire, les mutations idéologiques tant politiques, que sociales ou religieuses ayant troublé ces temps de l'histoire pharaonique, et leurs conséquences, voir l'étude éclairante de : P. VERNUS, *op. cit.*, p. 69-95 et, plus particulièrement, p. 91-95. Ajouter W. HELCK, « Gottesstaat », *LÄ* II, Wiesbaden, 1976, col. 822-823.

³⁴ Pour la pratique des oracles et des études d'ensemble en Égypte ancienne, voir S. SAUNERON, dans G. Posener, S. Sauneron, J. Yoyotte, *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, 1959, p. 200-201 ; J. ČERNÝ, dans R.A. Parker, J. Černý, *A Saïte oracle papyrus from Thebes in the Brooklyn Museum: Papyrus Brooklyn 47.218.3*, Providence, 1962, p. 35-41 ; J. LECLANT, « Éléments pour une étude de la divination dans l'Égypte pharaonique », dans A. Caquot, M. Leibovici (éd.), *La Divination I*, Paris, 1968, p. 1-23 ; J. QUAEGBEUR, « L'appel au divin. Le bonheur des hommes dans la main des dieux », dans J.-G. Heintz (éd.), *Oracles et prophéties dans l'Antiquité* (Actes du colloque de Strasbourg des 17-17 juin 1995), Paris, 1997, p. 15-34. Remarquons que cette stèle de Bakhtan nous donne un magnifique exemple du déroulement de cette pratique oraculaire. Non seulement le dieu acquiesce fortement de la tête () à chacune des demandes, rendant alors celles-ci positives, mais encore, lors du passage du fluide magique entre le « grand Khonsou » et son « serviteur », la transmission de la puissance guérissante divine se fait par « quatre fois » (*KRI* II, 286, 3). Pour

nécessaire et que ceci dépasserait largement le cadre de notre étude. Quelques exemples suffiront à illustrer ce phénomène et à faire sentir l'atmosphère dans laquelle ces dynasties régnantes placèrent leur gouvernance de l'État égyptien, dans laquelle se déroulait alors la justice rendue par les prêtres d'Amon et dans quelle ambiance devait se situer le peuple égyptien de ces époques :

– Durant l'Époque ramesside, les ouvriers de Deir el-Médineh consultaient le roi déifié Amenhotep I^{er} dans le cadre de leurs affaires personnelles et quotidiennes ; le roi-dieu rendait ses décisions sous forme d'oracle ³⁵.

– Durant la XX^e dynastie, sous le règne de Ramsès VI, en l'an 7, la stèle oraculaire du prêtre-*ouâb*, scribe du temple, administrateur du Domaine de Maât, dont le texte malheureusement détruit ne nous révèle pas l'objet de la requête, nous donne cependant un bel exemple de texte oraculaire s'apparentant très étroitement, de par son iconographie (cf. la barque de Khonsou-dans-Ouaset-néfer-hotep et Mout-la-grande, Maîtresse-d'Ishérou) et sa formulation à ceux que l'on va découvrir ultérieurement ³⁶.

– Dès le début de la Troisième Période Intermédiaire, sous la XXI^e dynastie tout particulièrement, les consultations oraculaires prennent un développement spectaculaire en raison des mutations politiques, religieuses et sociales du pays conjuguées à un climat d'insécurité largement ressenti par la population ³⁷. C'est alors qu'est créé la « Belle fête de l'audience divine ³⁸ » (*ph-ntr*) qui, selon Fr. Payraudeau, « semble devoir être rattachée à ce processus de contrôle de l'oracle, conçu comme outil politique au service des grands prêtres » ³⁹.

– La stèle du « Bannissement » ⁴⁰. Elle date du pontificat du grand prêtre de l'Amon de Karnak : Men-khéper-Rê, et de l'an 25 du règne du roi Psousennès I^{er} (troisième souverain de la XXI^e dynastie régnante de Tanis). Amon accepte que les bannis exilés dans l'Oasis de Kharga puissent revenir à Thèbes, exilés après avoir fomenté une révolte à Thèbes ⁴¹ contre le pouvoir du grand prêtre d'Amon Pay-nedjem I^{er} (père de Men-khéper-Rê) ⁴² [fig. 2].

les autres références en rapport avec cette pratique de l'oracle dans ce texte : *KRI* II, 286, 2 = l. 15 et 16 ; 286, 9 = l. 20 du texte principal de la stèle.

³⁵ M. BIERBRIER, *Les bâtisseurs de Pharaon*, Paris, 1986, p. 133-134 ; P. VERNUS, *Affaires et scandales sous les Ramsès*, Paris, 1993, p. 193-196 et notes ; Fr. PAYRAUDEAU, « Les oracles », dans *Servir les dieux d'Égypte ...*, p. 184. Pour le genre de questions et leurs formulations constituant ces demandes oraculaires : J. ČERNÝ, « Questions adressées aux oracles », *BIFAO* 35, 1935, p. 41-58.

³⁶ A. VARILLE, *Karnak I, FIFAO XIX*, Le Caire, 1943, p. 22-23, pl. LXVIII ; P. VERNUS, « Un texte oraculaire de Ramsès VI », *BIFAO* 75, 1975, p. 103-110, pl. XIII. Pour l'attribution de cette stèle au règne de Ramsès VI et non pas Ramsès IV comme l'avait datée A. Varille, voir S. SAUNERON, « Trois personnages du scandale d'Éléphantine », *RdE* 7, 1950, p. 56.

³⁷ Songer aux vols en tous genres et aux pillages des tombes royales de la rive Ouest de Thèbes, ainsi qu'aux procès qui suivirent ces méfaits. Cf. également P. VERNUS, *Affaires et scandales, passim*, voir n. 35 ci-dessus.

³⁸ Sur cette fête, voir J.-M. KRUCHTEN, « Un instrument politique original : la “Belle Fête de *ph-ntr*” des rois-prêtres de la XXI^e dynastie », *BSFE* 103, juin 1987, p. 6-26 ; *id.*, *Le grand texte oraculaire de Djéhoutymose : intendant du domaine d'Amon de Pinedjem II*, *MRE* 5, Bruxelles 1986, p. 328-331, et notes ; Fr. PAYRAUDEAU, *op. cit.*, p. 185 et 187.

³⁹ *Ibid.*, p. 187.

⁴⁰ Provient du temple de Karnak : PM. II, p. 294. Conservée aujourd'hui au musée du Louvre, Inv. n° AF 76 / C 256 / E 7822. Elle est en granit noir (J. VANDIER, *Les Antiquités égyptiennes du musée du Louvre. Le Département des Antiquités Égyptiennes. Guide sommaire*, Paris, 1961, p. 17 ; J. VON BECKERATH, « Die “Stele der Verbannten” im Museum des Louvre », *RdE* 20, 1968, p. 7-36 ; relevé graphique du texte hiéroglyphique de la stèle p. 10-11 ; pl. I).

⁴¹ Cette révolte eut lieu en l'an 25 du règne de Smendès (premier pharaon de la XXI^e dynastie régnante de Tanis).

⁴² Fr. JAMEN, « Les élites thébaines à l'heure de la théocratie. Le monopole social exercé par les grands prêtres d'Amon sous la XXI^e dynastie (1069-945 avant notre ère) », *EAO* 80, 2015-2016, p. 14, fig. 3 ;

– En l’an 6 du pontificat du grand prêtre d’Amon de Karnak Pay-nedjem II, durant cette même XXI^e dynastie donc, le décret oraculaire des princesses Hénout-Taouy et ‘Iset-em-Akhbit gravé sur la face interne du môle Ouest du X^e pylône du temple de Karnak au sujet de leur apanage ; un texte initialement de quelque cinquante lignes dont il n’en reste aujourd’hui que vingt-sept⁴³.

– Le décret oraculaire en faveur de Djéhouty-mès⁴⁴, intendant du Domaine d’Amon, également sous le pontificat du grand prêtre de l’Amon de Karnak Pay-nedjem II, et le règne du roi Sa-‘Imen (avant-dernier pharaon de la XXI^e dynastie régnante de Tanis). Ce grand texte nous apprend que Djéhouty-mès dut consulter l’oracle d’Amon au sujet de la validité de sa charge remise en cause par huit fois entre l’an II et l’an V du roi résidant à Tanis, Sa-‘Imen. Le compte rendu de ces consultations oraculaires fut ici gravé afin de perpétuer le souvenir de l’événement et justifier, au regard des hauts personnages de l’État et du clergé d’Amon, ainsi que du public, le maintien de l’Intendant à la tête des services administratifs du domaine d’Amon du temple de Karnak : de fait, huit fois accusé, il fut blanchi par huit fois par l’oracle tout puissant d’Amon ; nous pouvons nous représenter de quels soutiens puissants ce haut personnage pouvait se prévaloir. Notons qu’ici, la barque⁴⁵ du dieu Khonsou est celle de Khonsou-dans-Ouaset-néfer-hotep associée à celles d’Amon-Rê-nésout-netchérout et de Mout-la-grande-Maîtresse-d’Ishérou⁴⁶.

– Pour légitimer sa politique, le roi Osorkon II, de la XXII^e dynastie, fait graver un texte oraculaire sur une statue stélophore sur laquelle il relate sa supplique à Amon – mise au jour dans le temple d’Amon à Tanis⁴⁷ – et la réponse positive du dieu ayant été approuvée « vigoureusement par le grand dieu... »⁴⁸.

C’est donc dans ce cadre et cette ambiance que nous proposons de placer la stèle du musée du Louvre C 284/E 13481, contexte qui convient parfaitement à la scène inscrite dans son cintre et au texte gravé en dessous : la consultation du dieu guérisseur « Khonsou-qui-applique-les-décisions-dans-Ouaset »⁴⁹. Or, Georges Posener a parfaitement démontré au

Fr. PAYRAUDEAU, *op. cit.*, p. 188-189.

⁴³ PM II, 187 (580) ; G. MASPERO, *Momies royales de Deir el-Bahari*, MMAF 1/4), Le Caire 1889, p. 704-707 ; A.H. GARDINER, « The Gods of Thebes as Guarantors of Personal Prosperity », *JEA* 48, 1962, p. 57-64 ; J.-M. KRUCHTEN, « Un instrument politique original : la “Belle Fête de *ph-ntr*” des rois-prêtres de la XXI^e dynastie », *BSFE* 103, 1985, p. 13, 14, 16, et plan p. 17 ; K.A. KITCHEN, *The Third Intermediate Period – (1100-650 B.C.)*, Warminster, 1986, p. 55-56, § 46 I-II.

⁴⁴ Situation de ce décret dans le temple de Karnak : paroi extérieure du mur Est de la cour de X^e pylône. Texte de 25 colonnes (partie supérieure du décret) et de 18 lignes (partie inférieure) de hiéroglyphes de près de 7 m. de long chacune (PM II, 183 [553]).

⁴⁵ Pour une étude sur les barques processionnelles des grands temples d’Égypte de l’époque qui nous intéresse ici, voir A.M. SCHENKE, « Orakelwesen im alten Ägypten », *Altatum* 9/2, 1963, p. 67-77 et fig.

⁴⁶ E. NAVILLE, *Inscription historique de Pinodjem III, grand prêtre d’Ammon à Thèbes*, Paris, 1883 (avec dépliant hors texte au trait de la scène du décret) ; J.-M. KRUCHTEN, *BSFE* 103, 1985, p. 6-26. Id., *Le grand texte oraculaire de Djéhoutymose : intendant du domaine d’Amon de Pinedjem II* ; Fr. PAYRAUDEAU, *op. cit.*, fig. 1.

⁴⁷ Cette statue fut originellement exécutée pour Séthy I^{er} puis réemployée par Osorkon II. Pour un état de la question au sujet de ce document, cf. Fr. PAYRAUDEAU, *Administration, société et pouvoir à Thèbes sous la XXI^e dynastie*, *BdE* 160, Le Caire, 2014, p. 322-325.

⁴⁸ Conservée aujourd’hui au musée de Caire, Inv. n° CGC 1040. D. VON BOTHMER, H. JACQUET-GORDON, « The Philadelphia-Cairo Statue of Osorkon II (Membra Dispersa III) », *JEA* 46, 1960, p. 3-23 ; P. VERNUS, « Choix de textes illustrant le temps des rois tanites et libyens », dans *Tanis. L’or des pharaons*, Paris, 1987, p. 108, n° 7 ; N. GRIMAL, *Histoire de l’Égypte ancienne*, Paris, 1988, p. 393 ; F. PAYRAUDEAU, « Les dynasties “libyennes” en Égypte. Des apanages aux principautés », *EAO* 80, 2015-2016, p. 23-24, fig. 2-3 (avec reproduction du texte de la stèle et traduction partielle de celle-ci).

⁴⁹ Sur cette divinité guérisseuse par excellence, et magicienne de surcroît, acolyte du grand dieu thébain « Khonsou-dans-Ouaset-néfer-hotep », reconnue comme telle depuis le Moyen Empire, envoyée de « Khonsou-dans-Ouaset-néfer-hotep », dont elle semble avoir été « munie de son fluide magique », factotum et déléguée de

cours de son étude que cette forme divine avait dû se détacher du grand Khonsou tutélaire thébain « au cours de la XX^e dynastie » et qu'il faut regarder celle-ci comme « les divinités familières et accessibles vers qui s'est tourné, c'est-à-dire le petit peuple pour chercher conseil, aide et consolation ; c'est un dieu attaché à la piété personnelle »⁵⁰.

Un argument supplémentaire vient encadrer la date dans laquelle nous proposons de dater cette stèle de Bakhtan. La fragilité de cette pratique de l'oracle à tout-va comme instrument de gouvernance va rapidement se révéler. En effet, les premiers souverains de la XXII^e dynastie, et tout particulièrement Sheshonk I^{er} (946/45-925/24 av. J.-C.) et son fils Osorkon I^{er} (925/24-890 av. J.-C.), vont mettre un terme à la pratique des grandes « audiences divines » en reprenant en mains de manière plus « politique » la gestion du temple de Karnak et de ses oracles, grâce à une décentralisation de l'État en s'appuyant sur ses fils et une gestion volontariste du pays⁵¹. Jean-Marie Kruchten a probablement raison lorsqu'il voit dans la construction de la première grande cour du temple d'Amon de Karnak, devant le II^e pylône,

ce dernier dans le but de guérir la princesse Bentresh, voir : G. POSENER, *ACF*, 66^e année, 1966-1967, Paris, 1966, p. 340-341 ; *id.*, *ACF*, 67^e année, 1967-1968, Paris, 1967, p. 347 : « La mission confiée ici à Khonsou-*pr-irw-phr* par son supérieur Khonsou-de-Karnak lui-même n'est en fait qu'une délégation de pouvoir » a écrit G. Posener à propos de la mission donnée à cette divinité dans le texte de la stèle de Bakhtan. *Id.*, *ACF*, 68^e année, 1968-1969, Paris, 1968, p. 405 ; G. LEFEBVRE, *Romans et contes égyptiens de l'époque pharaonique*, Paris, 1976, p. 229-232 ; Th. BARDINET, « La contrée de Ouân et son dieu », *ENiM* 3, 2010, p. 60-61 et notes. Par un texte datant du règne de Ptolémée II Philadelphe, nous apprenons que ce dieu a le mérite de chasser les maladies et de mettre en fuite les esprits malveillants ainsi que les morts dangereux, de sauver Pharaon des affres de l'Au-delà et de le préserver de la peste : *Urk.* II, 108, 5-17. Sur la croyance des anciens Égyptiens dans la nuisance potentielle des morts à leur rencontre : A.H. GARDINER, K. SETHE, *Egyptian Letters to the Dead, mainly from the Old and Middle Kingdoms*, London, 1928. Toutefois, cette crainte ne semble bien avoir été exprimée de manière aussi importante que durant la XXI^e dynastie ; le cas du papyrus de Nésset-Khonsou, épouse du grand prêtre d'Amon de Karnak Pay-nedjem II, en est un parfait exemple. Voir également G. MASPERO, *Les Momies Royales de Deir el-Bahari*, Le Caire, 1889, p. 594-614 ; É. DRIOTON, J. VANDIER, *L'Égypte*⁴, Paris, 1962, p. 521. Mais, « Khonsou-qui-applique-les-décisions-dans-Ouaset » apparaît dans ce texte de la stèle de Bakhtan comme Celui qui est capable de délivrer les humains des « démons errants » qui les infestaient (*KRI* II, 286, 6-9 = l. 19-20). À cet effet, il est curieux de rencontrer dans certains papyrus médicaux appartenant tous à l'époque du Nouvel Empire des démons mortifères étrangers en rapport avec Khonsou tels que : – Samana-Âkhou = Leyde I, 343-345 (A. Massart, *The Leiden Magical Papyrus I 343 + I 345, OMRO Suppl* 34, Leyde, 1954) ; Th. BARDINET, *Les Papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique*, Paris, 1995, p. 475-477 ; S. BECK, *Exorcism, illness and demons in an ancient Near Eastern Context. The Egyptian magical Papyrus Leiden I 343-345*, Leyde, 2018). – Le Babouin-du-Mont-Laban (Th. BARDINET, « La contrée de Ouân et son dieu », *ENiM* 3, 2010, p. 59 ; *id.*, *Médecins et magiciens à la cour du pharaon. Une étude du Papyrus médical Louvre E 32847*, Paris, 2018, p. 135 sq. – Le Babouin-de-la-Contrée-du-Genévrier-de-Ouân (= Phénicie) = *id.*, *ENiM* 3, 2010, p. 60 et 62 ; *id.*, *Médecins et magiciens à la cour du pharaon*, p. 334-335 = r^o x + 23, 6-7). Est-ce de l'un ces démons que Bentresh avait été atteinte ? C'est aussi pour se protéger de ces terribles démons envoyés par Khonsou lui-même que les Égyptiens porteront des amulettes prophylactiques sur lesquelles étaient inscrites des formules issues du « Livre de la Vie et de la Mort », Livre en possession des Deux-Babouins-de-Khonsou, à savoir : « Khonsou l'Enfant » et « Khonsou-qui-applique-les-décisions-dans-Ouaset » (I.E.S. EDWARDS, *Oracular Amuletic Decrees of the Late New Kingdom I. Text, HPBM* 4th Series, Londres, 1960, L 1 = p. 1-2, n. 1-2 ; Vol. II. *Plates*, L 1 = l. 1, L 6 = l. 65-66, et B = l. 54-55). Pour la protection que devaient observer les médecins égyptiens en face de ces « démons » : Th. BARDINET, *Les papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique*, Paris, 1995, p. 39-59.

⁵⁰ G. POSENER, *op. cit.*, 67^e année, 1967-1968, Paris, 1967, p. 349.

⁵¹ Les décrets de l'an 11 de Takélot II régissant le domaine d'Amon et les prêtres-*ouâb* de ce temple en sont une preuve flagrante (THE EPIGRAPHIC SURVEY, *Reliefs and Inscriptions at Karnak III*, Chicago, 1954, pl. 16, l. 51 ; R.A. CAMINOS, *The Chronicle of Prince Osorkon, AnOr* 37, Rome, 1958, p. 62-64, § 87 ; P. VERNUS, « Inscriptions de la Troisième Période Intermédiaire (IV). Le texte oraculaire réemployé dans le passage axial du III^e pylône dans le temple de Karnak », *Cahiers de Karnak* 6, 1973-1977, Le Caire, 1980, p. 232). Pour la politique menée par ces deux souverains d'origine libyenne, voir en dernier lieu : P. TALLET, Fr. PAYRADEAU, C. RAGAZZOLI, Cl. SOMAGLINO, *L'Égypte pharaonique. Histoire, société, culture*, Paris, 2019, p. 312-314.

une reprise en main de ce même Sheshonk I^{er} de la gestion de son clergé et, symboliquement, en restaurant l'axe Est-Ouest de ce temple au détriment de l'axe Sud-Nord (et réduisant ainsi l'importance et le côté spectaculaire qu'avaient atteint les cérémonies oraculaires sur le « Sol d'argent du Domaine d'Amon » des temps précédents)⁵². Ceci nous donne un repère chronologique supplémentaire, ici *terminus ad quem*, pour situer cette stèle que conserve le musée du Louvre dans ses collections.

Mais, un autre argument en faveur de ce créneau chronologique peut être évoqué ; c'est le style des scènes que le lapicide a gravées dans le cintre de la stèle de Bakhtan.

Depuis la découverte de cette stèle, certains égyptologues ou historiens de l'art se sont accordés pour reconnaître l'emploi du style de l'Époque ramesside pour l'exécution des scènes du cintre de la stèle du musée du Louvre⁵³. Si l'on ajoute les cartouches de Ramsès II qui sont représentés dans la partie droite du cintre (et l'évocation de ce souverain aux lignes 13-16 du texte), il ne faisait donc aucun doute, pour certains, que cette stèle ait été historiée durant le règne de ce grand pharaon de la XIX^e dynastie ou quelque temps plus tard. Mais, bientôt, des voix s'élevèrent contre ces datations et situèrent le monument au cours des Époques perse ou ptolémaïque⁵⁴.

En effet, mais bientôt, si l'iconographie est effectivement en phase avec l'Époque ramesside, les cartouches ici gravés ne sont peut-être pas le reflet d'une datation formelle.

Le costume⁵⁵ et les sandales du roi⁵⁶, des prêtres portant les barques processionnelles et de l'officiant, Khonsou-hat-netchérou-nébou, sont en tous points identiques à ceux que l'on découvre sur divers monuments de l'Époque ramesside et de celle de la XXI^e-début XXII^e dynastie [fig. 3]. L'habillement, tant des hommes que des femmes ne semble pas avoir évolué de manière essentielle depuis le règne de Ramsès III tout au moins. En voici quelques exemples :

- Bas-relief dans le temple de Karnak représentant le premier prophète d'Amon 'Imen-hotep récompensé par Ramsès II (remarquez les sandales d'Imen-hotep avec cette grande lanière de

⁵² J.-M. KRUCHTEN, *op. cit.*, p. 23 ; N. GRIMAL, *op. cit.*, p. 388-391 ; M. DESSOUDEIX, *Chronique de l'Égypte ancienne. Les pharaons, leur règne, leurs contemporains*, Arles, 2008, p. 442.

⁵³ Se reporter au tableau ci-dessous, p. 238-239.

⁵⁴ Se reporter au tableau ci-dessous, p. 238-239.

⁵⁵ Ces longues et amples robes, dont le bas atteint les chevilles, sont attestées en Égypte ancienne depuis le Moyen Empire : voir les stèles-chapelles de Sé-en-Ouséret, provenant d'Abydos, conservées au musée du Louvre, Inv. n° C 16-18 (J. VANDIER, *Bas-reliefs et peintures* II, Paris, 1969, pl. XLIV, fig. 345 ; A. ERMAN, H. RANKE, *La Civilisation Égyptienne*, Paris, 1952, p. 268, fig. 83 [dessin de droite]). Toutefois, cette mode sera amplifiée sous le règne d'Amen-hotep IV Akh-en-Aton et de ceux de la fin de la XVIII^e dynastie (É. FAIVRE-MARTIN, « A propos du style ramesside et de la postérité amarnienne », *EAO* 39, 2005, p. 35-40, fig. 1-5). L'Époque ramesside ne fera que poursuivre ce costume en l'augmentant de divers éléments décoratifs qui vont le différencier au premier coup d'œil de ceux des époques antérieures (A. ERMAN, H. RANKE, *op. cit.*, fig. 10 [gauche], 87-88).

⁵⁶ Coiffé régulièrement du khépreth lorsque Pharaon officie dans ce genre de scène, cette coiffe sera encore présente sur le relief de la paroi Sud de la chapelle en granit de Philippe Arrhidée située dans le temple de Karnak. Nous pouvons aussi souligner que le costume des prêtres porteurs des barques processionnelles de la triade amonienne n'a guère évolué depuis l'Époque ramesside (J. LAUFFRAY, *Karnak d'Égypte. Domaine du divin*, Paris, 1987, p. 61, fig. 47). Sur le khépreth, attesté dès le Moyen Empire, voir A.H. GARDINER, T.E. PEET, J. ČERNÝ, *The Inscriptions of Sinai II. Translation and Commentary*, Londres, 1955, p. 139, n. b ; P. VERNUS, J. YOYOTTE, *Les Pharaons*, Paris, 1988, p. 46. Pour sa symbolique : B. BRYAN, dans *Cat. Expo. Aménophis III, le pharaon Soleil*, Paris, 1993, p. 132 ; B. MATHIEU, « L'avènement de Pharaon. Un thème iconographique et littéraire sous les Ramsès », dans *Cat. Expo. Pharaon*, Paris, 2004, p. 168-170 et p. 176, doc. 70.

maintien antéro-supérieure)⁵⁷.

- La stèle du « bannissement »⁵⁸ datée de l'an 25 du règne de Psousennès I^{er} [fig. 2-4].
- La stèle en grès de l'an 48 du grand prêtre d'Amon de Karnak, Men-khéper-Rê, fils de Paynedjem I^{er}, mise au jour dans les décombres de la colonnade éthiopienne de l'Est, conservée aujourd'hui au musée du Caire (Men-khéper-Rê est vêtu de la grande robe ample et tombante et chaussé de sandales à grande lanière de maintien antéro-supérieure)⁵⁹.
- Le bas-relief nous donnant le décret oraculaire en faveur de l'intendant Djéhouty-mès, cité plus haut (les prêtres et l'officiant sont ici pieds nus)⁶⁰.
- Le relief situé à l'entrée du tombeau d'Osorkon II, à Tanis, représentant le général Pa-shéri-en-'Iset se lamentant de la mort de son souverain (Pa-shéri-en-'Iset est ici pieds nus)⁶¹.
- Les stèles funéraires en bois stucé et peint⁶² des XXI^e et XXII^e dynasties sont, elles aussi à rapprocher de cet art de l'Époque ramesside et, ici, plus particulièrement du règne de Ramsès III. Ainsi pouvons-nous évoquer la stèle du musée Caire (Inv. n° RT 25-12-24-20) de la maîtresse de maison Djed-'Imen-iou.[es]-ânkh, de la XXII^e dynastie⁶³. Celle de la dame Tapéret, maîtresse de maison elle aussi, conservée au musée du Louvre, (Inv. n° E 52), de même date⁶⁴. Ajoutons la vignette du papyrus funéraire de la chanteuse d'Amon Djed-Khonsou-iou.es-ânkh conservé dans les collections de ce même musée parisien, (Inv. n° N 3280), document daté de la XXII^e dynastie également⁶⁵.

Jean Yoyotte avait donc entièrement raison lorsqu'il écrivait : « En fait, l'art de cette dynastie tanitique poursuit celui de la XX^e dynastie et se poursuit après le règne de Ramsès IX »⁶⁶. Et plus loin, il complétait sa démonstration en écrivant : « Les vestiges de temples [...] font entrevoir des programmes iconiques [...] prolongeant de Chéchanq I à Osorkon II [...] les genres et thèmes ramessides »⁶⁷.

Et c'est bien ceci que nous évoquons ici. L'étirement des figures vers le haut, le traitement du profil de celles-ci, le costume se composant de grandes robes amples, larges et tombantes portées par les prêtres ou les hauts personnages, les sandales⁶⁸, et le relief en creux sont les

⁵⁷ *Tanis, L'or des pharaons*, Paris, 1987, fig. de la p. 54.

⁵⁸ Voir note 40 ci-dessus.

⁵⁹ G. LEGRAIN, dans *Archaeological Report Comprising the Recent Work of the Egypt Exploration Fund and the Progress of Egyptology, 1906-1907*, p. 21-22 ; P. BARGUET, *Le temple d'Amon-Rê à Karnak. Essai d'exégèse*, RAPH 21, Le Caire, 1962/2008, p. 36-37, pl. XXXII B.

⁶⁰ Se reporter aux notes 44 et 46 ci-dessus pour la bibliographie.

⁶¹ *Tanis, L'or des pharaons*, fig. de la p. 109.

⁶² Pour une étude approfondie de ce type de stèle funéraire : P. MUNRO, *Die Spätägyptischen Totenstelen*, ÄF 26, Glückstadt, 1973. Il est curieux de remarquer que ce genre de stèles funéraires apparaît dans la région thébaine à la fin de la XXI^e dynastie.

⁶³ PM I/2, p. 801. M. SALEH, H. SOUROUZIAN, *Le Musée Égyptien du Caire*, Mayence, 1987, n° 243.

⁶⁴ G. ANDREU, M.-H. RUTSCHOWSCAYA, Chr. ZIEGLER, *L'Égypte ancienne au Louvre*, Paris, 1997, p. 171-172, n° 83.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 166-167, n° 79.

⁶⁶ J. YOYOTTE, « Pharaons, guerriers libyens et grands prêtres. "La Troisième Période Intermédiaire" », dans *Tanis, L'or des pharaons*, p. 64.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 74.

⁶⁸ C'est sous le règne d'Amen-hotep III qu'apparaît cet article vestimentaire (H. SOUROUZIAN, « La statuaire royale sous Aménophis III dans les grands sites de l'Égypte », *Les Dossiers d'Archéologie* 180, 1993, p. 6.) ; Akh-en-Aton, par exemple, porte régulièrement ce genre de sandales sur ses statues ou ses reliefs, ce qui sera imité d'une manière générale par ses sujets (J. VANDIER, *Manuel d'Archéologie Égyptienne III. Les Grandes Époques. La statuaire*, Paris, 1958, p. 349). Cette mode se poursuivra durant tout le reste de Nouvel Empire et

mêmes que ceux que nous montrent les reliefs post-amarniens et ceux de l'Époque ramesside. Le souverain représenté à droite du cintre faisant face à la barque d'Amon comporte lui aussi des éléments archaïsants qui ne sont pas à négliger et souvent présents sur les reliefs de cette Troisième Période Intermédiaire : la sveltesse corporelle et l'étirement des corps vers le haut dans son ensemble les rattache au style ramesside, le pagne simple strié associé à la queue de taureau⁶⁹ est un clin d'œil plus lointain encore repris à l'Ancien Empire. Les cartouches et l'effigie de Ramsès II ne seraient alors gravés ici que pour donner du poids à l'oracle que nous relate le texte, reflet de l'autorité que Ramsès II pouvait encore avoir à cette époque pour que l'on s'y réfère avec autant d'insistance. En outre l'accrochage de cette époque aux époques antérieures de l'Histoire égyptienne pharaonique, et plus spécifiquement aux époques de l'Ancien et du Nouvel Empire ainsi qu'à l'Époque ramesside, est bien connu⁷⁰. La ligne 1 du texte de cette stèle vient renforcer cette hypothèse puisqu'elle emprunte textuellement le protocole royal de Thoutmosis IV⁷¹ pour rendre plus authentique encore et donner davantage de poids à ce document en le faisant croire exécuté durant le Nouvel Empire. Mais d'autres éléments peuvent être relevés venant renforcer cette discussion : la stèle du mariage de Ramsès II avec l'une des princesses hittites⁷² et le nom de cette princesse, « Néfêrouré »⁷³, que l'on a peu de peine à rapprocher, pour ne pas dire à identifier, à la reine Maat-Hor-néfêrou-Rê, l'épouse étrangère la plus connue du règne de Ramsès II⁷⁴ ; à moins que ce

bien au-delà. Dans son étude sur les chaussures de l'ancienne Égypte conservées dans les collections du musée du Louvre, V. Montebault classe ce type de sandale dans le type « B » de son catalogue ; seules les sandales de confection végétale possèdent ce style de lanière supérieure au cou-de-pied partant de l'avant relevé de la chaussure (aucune chaussure en cuir, par exemple, ne possède ce type de maintien au pied) : V. MONTEBAULT, *Catalogue des chaussures de l'antiquité égyptienne*, Paris, 2000, p. 30-31, fig. 4-6, Cat. n° 5-8. L'art amarnien, puis ramesside, n'a fait qu'exagérer le graphisme de la bride de maintien supéro-antérieur de ces sandales, comme on peut d'ailleurs le remarquer généralement dans les dessins, gravures et peintures de ces époques de l'art égyptien) ; pour cet auteur, ce genre de chaussures fut porté en Égypte depuis le Nouvel Empire jusqu'à la Basse Époque incluse. Toutefois, ces sandales chaussant les prêtres porteurs des barques sacrées thébaines étaient ordinairement en argent : A. AWADALLA, « La stèle de NFRW au musée de Leyde V 38 », *BSEG* 14, 1990, p. 10-11, n. 14.

⁶⁹ Sur cet attribut régalien des pharaons égyptiens : J. JÉQUIER, « La queue de taureau, insigne des rois d'Égypte », *BIFAO* 15, 1918, p. 165-168. Elle se redécouvre sur les blocs du lac sacré du temple de Mout à Tanis durant les XXII^e et XXIII^e dynasties : R. MEFFRE, Fr. PAYRAUDEAU, « Enquête épigraphique, stylistique et historique sur les blocs du lac sacré de Mout à Tanis : commentaire à propos d'un ouvrage récent paru », *BSFE* 199, 2018, p. 132.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 130-132 avec figures et notes. À ces notes et à ce commentaire, il faut aujourd'hui ajouter l'étude pertinente de Giuseppina Lenzo sur la filiation continue dans le style et les textes des papyrus funéraires entre l'époque ramesside et la XXI^e dynastie : G. LENZO « Les papyrus funéraires du clergé thébain à la XXII^e dynastie : continuités et ruptures dans les textes de l'au-delà », *BSFE* 200, 2018-2019, p. 72-79, fig. 1-6, et notes.

⁷¹ En l'occurrence les noms d'Horus, d'Horus d'or et une partie du nom de Neby (G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 221, 225, n. 12 ; M. DESSOUDEIX, *op. cit.*, p. 289-291.

⁷² Érigés dans les temples d'Abou Simbel, d'Éléphantine et de Karnak, ces stèles devaient encore être en place au début de la Troisième Période intermédiaire.

⁷³ *KRI* II, 285, 4 et 8. Ne passons pas sous silence l'une des filles de la reine-pharaon Hat-shepsout ou bien celle de Ramsès II qui portèrent ce prénom. Cette dernière fille-épouse se découvre sur un bas-relief du temple de Séthy I^{er} à Abydos : H. GAUTHIER, *Le Livre des Rois III. De la XIX^e à la XXIV^e dynastie*, *MIFAO* 19, Le Caire, 1914, p. 110 [29 et 31] ; Chr. LEBLANC, *Reines du Nil*, Paris, 2009, photo du relief p. 277 et Index p. 308. Pour la première citée : H. GAUTHIER, *Le Livre des Rois II. De la XIII^e à la fin de la XVIII^e dynastie*, *MIFAO* 18, Le Caire, 1912, p. 250-252 [LXXXI, A, 1-13] ; Chr. LEBLANC, *op. cit.* ; voir Index, p. 308.

⁷⁴ Fille aînée du roi Hittite Hattoushiliš III et de la reine Poudouképa, le nom hittite de cette princesse était Sauschkam. Elle porta le titre de Grande Épouse Royale (*KRI* II, 234, 11) ; G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 222 ; Chr. DESROCHES-NOBLECOURT, dans *Ramsès le Grand*, Paris, 1976, p. XXIX-XXX ; *ead.*, *La femme au temps des pharaons*, Paris, 1986, p. 49 ; Cl. VANDERSLEYEN, *op. cit.*, p. 533-534 ; Chr. LEBLANC, *op. cit.*, p. 231, 276-279.

prénom n'ait été copié sur celui de la reine Néfertiti, épouse d'Amenhotep IV Akhenaton ⁷⁵, qui porta le nom de Néfer-néfêrou-Iten en s'unissant à son souverain-mari ⁷⁶ ? À ces reines et princesses du Nouvel Empire, nous pouvons ajouter la reine Néférousobek de la fin de la XII^e dynastie, celles de la XIII^e dynastie et de la Deuxième Période Intermédiaire. Les choix ne manquaient donc pas.

Quant aux « dieux voyageurs » dans l'Égypte ancienne, nous en avons d'autres exemples bien attestés qui ont pu, eux aussi, donner des idées aux scribes qui ont imaginé ce récit. Le cas de Hor-em-khâou.ef, au début de la XIII^e dynastie, est à retenir ici. Premier prophète de Nékhen et responsable de district, ce personnage relate sur sa stèle ⁷⁷, qu'Horus lui ordonna de se rendre à Lisht, auprès de la Résidence, pour aller chercher deux statues de culte : celles d'Hor-nedj-it.ef ⁷⁸ et d'Isis, et les ramener dans sa ville de Nékhen. Sous la XVIII^e dynastie, nous connaissons l'histoire (ici en sens inverse) de la déesse de Ninive, 'Ishtar, envoyée à Amenhotep III par le roi Tushratta depuis le Mitanni afin de tenter de redonner santé et vigueur au vieux roi sur le déclin ⁷⁹. Dans le récit des Mésaventures d'Ounamon, à la fin de la XX^e et sous la XXI^e dynastie naissante, la statue d'Amon-du-Chemin accompagne elle aussi Ounamon à Byblos en tant qu'ambassadeur et, ce, en échange de bois de cèdre nécessaire à la réparation de la grande barque d'Amon endommagée ⁸⁰. N'omettons pas de signaler la statue d'Osorkon I^{er} découverte à Byblos, dans le temple d'Hathor, Dame-de-Byblos, et conservée

⁷⁵ Aton n'était-il pas la forme visible du soleil, le disque rayonnant de l'astre dans toute sa splendeur, avant de devenir une divinité à part entière du panthéon égyptien à partir de la XVIII^e dynastie ? Même Amenhotep IV Akhenaton ne perdra pas de vue que ce disque resplendissant n'est en fait que le dieu Rê lui-même (il intégrera ce dernier dans ses cartouches royaux). Dans son grand hymne à Aton, Pharaon ne déclare-t-il pas : « Tu es dans mon cœur, et il n'est d'autre pour te connaître que ton fils Néfer-khéperou-Rê, l'unique de Rê, auquel tu as permis de comprendre tes voies et ta puissance » (Grand hymne à Aton, IX, 100). Rê, le Soleil tout puissant, reste donc bien vivant et présent sous le règne de ce souverain égyptien. Cette pensée ontologique, qu'Aton et Rê ne faisaient qu'une seule et unique entité divine, n'a pas dû échapper aux prêtres du début de la Troisième Période Intermédiaire : pour eux, Néfer-néfêrou-Iten n'a donc pu être interprété que comme Néfer-néfêrou-Rê. Sur le dieu Aton : J.-P. CORTEGGIANI, *L'Égypte ancienne et ses dieux*, Paris, 2007, p. 59-63. Pour une traduction suivie de ce texte : Cl. LALOUETTE, *Textes sacrés et textes profanes de l'ancienne Égypte II. Mythes, contes et poésie*, Paris, 1987, p. 126-129 (ici, bas de p. 128).

⁷⁶ Chr. LEBLANC, *op. cit.*, Paris, 2009, voir Index p. 308 (Nefertiti).

⁷⁷ Stèle découverte à Kôm el-Ahmar et aujourd'hui conservée au Metropolitan Museum of Art de New York (Inv. n° 35.7.55) (PM V, 197. W.C. HAYES, « Horemka'uef of Nekhen and his trip to It-Towe », *JEA* 33, 1947, p. 3-11, pl. II ; J. VANDIER, « La tombe d'Ankhtifi », *BSFE* 7, 1951, p. 47-48 ; W.C. HAYES, *The Scepter of Egypt I*, New York, 1968, p. 346-347, fig. 227, rang inférieur droit).

⁷⁸ « Horus-vengeur-de-son-père », l'Harendotès des Grecs.

⁷⁹ H. RANKE, « Istar als Heilgöttin in Ägypten », dans *Studies Presented to F. Ll. Griffith II/V*, Londres, 1932, p. 412 ; G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 223.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 208-220, 223. N'oublions pas non plus que les statues des pharaons égyptiens voyageaient elles aussi couramment vers l'étranger. Dans l'Enseignement pour Mérikarê, daté de la Première Période Intermédiaire et plus précisément de la X^e dynastie et du règne du roi Khéty III, il est dit : , « [...] envoie tes statues vers les pays lointains... » (W. HELCK, *Die Lehre für König Merikare*, Wiesbaden, 1988, p. 40 [XXIV] ; P. VERNUS, *Sagesses de l'Égypte pharaonique*, Arles, 2010, p. 188 [P 67], pour la traduction suivie du texte). Il semble donc bien que cette pratique d'envoyer des statues de rois ou de dieux vers des pays situés en dehors des frontières de l'Égypte ait été une habitude se rencontrant à toutes les époques de l'histoire égyptienne ancienne. La statue d'Osorkon I^{er} (XXII^e dynastie) mise au jour à Byblos (Liban), dans le temple d'Hathor, Dame de Byblos, et conservée aujourd'hui au musée du Louvre (Inv. n° AO 9502) doit probablement être rangée à l'intérieur de cette pratique qui semble bien avoir été coutumière à l'Égypte pharaonique (Cat. Expo. : *Liban, l'autre rive*, Paris, 1998, p. 130-131 ; PM VII, 388). L'envoi de ces statues était aussi une façon, pour Pharaon, de rendre réelle sa présence à l'extérieur de l'Égypte et de garantir ainsi son autorité sur ses frontières.

au musée du Louvre ⁸¹ [fig. 5].

Tous ces éléments, sans doute conservés dans la bibliothèque du grand temple d'Amon de Karnak, constituent très probablement le fond de ce conte gravé sur la stèle C 284/E 13481. C'est donc de ce milieu sacerdotal, et plus particulièrement du clergé attaché au culte de « Khonsou-qui-applique-les-décisions-dans-Ouaset », qu'est issu ce document ⁸².

Mais, pourquoi la nécessité d'avoir inventé un tel conte, de l'avoir fixé sur une stèle aussi importante ⁸³ et de l'avoir placé dans le temple de l'Amon de Karnak ? Ces gestes ne sont sans doute pas sans explication. Revenons donc à l'histoire de cette époque de l'Égypte pharaonique.

La fin de la XXI^e dynastie fut une période troublée avant que Shéshonk I^{er} ne reprenne en main le pays ⁸⁴. Les conflits d'intérêt divisaient grandement le clergé et perturbaient fortement la vie culturelle dans les temples de Thèbes même mais aussi ceux de sa région ⁸⁵. À cette époque, le clergé subalterne, et notamment les prêtre-*ouâb*, semblent bien avoir été exploités, pour ne pas dire spoliés, par le haut clergé d'Amon ⁸⁶ ; il s'ensuivra même *in fine* de véritables révoltes qui opposeront le Grand prêtre d'Amon, Directeur du Sud et *hsf n niwt* Hor-sa-'Iset et le prince Osorkon. Ce dernier s'appuya très probablement sur le bas-clergé d'Amon afin de contrecarrer l'influence alors très puissante du haut-clergé, sans doute partisan de Hor-sa-'Iset. Takélot II, puis Shéshonk III, châtieront durement ces révoltes thébaines et rétabliront dans leurs droits les prêtre-*ouâb* tant d'Amon que de Mout et de Khonsou ⁸⁷.

C'est sans doute à la suite d'une situation semblable, mais très probablement antérieure à ces révoltes en cascade qui plombèrent la fin de la XXII^e dynastie et qui devait aboutir à sa disparition, qu'un climat identique se fit sentir en Thébaïde à la charnière des XXI^e et XXII^e

⁸¹ Inv. n° AO 9502 (PM VII, 388 ; N. GRIMAL, *Histoire de l'Égypte ancienne*, Paris, 1988, p. 391 ; Cat. Expo., *Liban, l'autre rive*, Paris, 1998, p. 130-131 ; H. FONTAN, H. Le MAUX, dans Cat. Expo., *La Méditerranée des Phéniciens de Tyr à Carthage*, Paris, 2007, p. 33.

⁸² Cette idée avait déjà été émise par A. ERMAN, *La religion des Égyptiens*, Paris, 1952, p. 377. Elle fut reprise par Gustave Lefebvre en 1976 (*op. cit.*, p. 223).

⁸³ La stèle n'a pas moins de 2,27 mètres de hauteur, 1,06 mètre de largeur et 0,15 mètre d'épaisseur.

⁸⁴ « La XXI^e Dynastie s'achève dans une obscurité complète. On ne sait pas dans quelles conditions les faibles rois tanites furent remplacés par les rudes guerriers libyens qui allaient occuper le trône pendant plus de deux siècles », ont pu écrire É. DRIOTON, J. VANDIER, *L'Égypte*⁴, Paris, 1962, p. 519.

⁸⁵ Se reporter ci-dessus au développement concernant la note 51.

⁸⁶ Pour des cas flagrants de corruptions à l'intérieur du clergé thébain, voir A. GARDINER, *Ramesside Administrative Documents*, Oxford, 1995, p. 75 (13-15), 76 (6-13), 81 (7-10) = Pap. Turin 1887 r° et v°. Séthi I^{er} fera éditer un décret pour protéger le bas clergé des pressions exercées sur celui-ci par le haut clergé : W. HELCK, « Zwei thebanische Urkunden aus der Zeit Sethos' II », *ZÄS* 81, 1956, p. 82-87 ; *id.*, « Nachiese zu ramessidischen Inschriften », *ZÄS* 83, 1958, p. 145-146. Voir encore P. VERNUS, *RdE* 30, 1978, p. 143.

⁸⁷ H. KEES, *Die Hohempriester des Amun von Karnak von Herihor bis zum Ende der Äthiopenzeit*, Leyde, 1964, p. 133-135 ; P. VERNUS, « Inscriptions de la Troisième Période Intermédiaire (IV). Le texte oraculaire remployé dans le passage axial du III^e pylône dans le temple de Karnak », *Cahiers de Karnak* 6, 1973-1977, 1980, p. 231-233 ; K.A. KITCHEN, *The Third Intermediate Period in Egypt (1100-650 BC)*, Warminster, 1986, p. 329-333, § 291-294 ; N. Grimal, *Histoire de l'Égypte ancienne*, Paris, 1988, p. 394-396. La reprise en main du clergé d'Amon n'est pas la seule connue. Bien avant cet épisode de l'histoire pharaonique, Séthi I^{er} (XIX^e dynastie) fut obligé de faire graver une stèle à la hauteur de Nauri (Nord-Soudan, troisième cataracte), en l'an 4 de son règne, à la suite de désordres en tout genre non seulement des dirigeants administratifs malhonnêtes mais aussi du clergé établis dans cette région soumise alors sous le contrôle de Pharaon (F.Ll. GRIFFITH, « The Abydos Decree of Seti I at Nauri », *JEA* 13, 1927, p. 193-208 ; W.F. EDGERTON, « The Nauri Decree of Seti I. A Translation and Analysis of the Legal Portion », *JNES* 6, 1947, p. 219-230 ; A.H. GARDINER, « Some Reflections on the Nauri Decree », *JEA* 38, 1952, p. 24-33.

dynasties ; cette situation incita sans doute les prêtres de « Khonsou-qui-applique-les-décisions-dans-Ouaset » du temple de l'Amon de Karnak à réagir et à se démarquer des membres du haut-clergé d'Amon qui avaient su manœuvrer et prendre le dessus sur les classes inférieures, telle celle des prêtres-*ouâb*, lors des désordres ayant troublés la fin de cette XXI^e dynastie ⁸⁸.

Voulant sans doute alors se démarquer du clergé d'Amon, et pouvant le faire à présent en toute liberté, ceci afin de montrer leur puissance et leur pouvoir aux classes dirigeantes ainsi qu'au petit peuple qui réclamait le secours divin, les prêtres de « Khonsou-qui-applique-les-décisions-dans-Ouaset » ⁸⁹ vont alors faire exécuter cette stèle et la placer dans une chapelle annexe du temple du « grand Khonsou » ⁹⁰. Nous suggérons que Khonsou-hat-netchérou-nébou, qui officie pompeusement dans le cintre de la stèle de Bakhtan (tournant même le dos à son soi-disant pharaon) [fig. 6], soit le supérieur des prêtres-*ouâb* de ce clergé thébain très particulier et que, au regard de cet anthroponyme si rarement attesté, le sarcophage parisien et le plastron avranchinai lui soient attribués ⁹¹. Les éléments de datation sont, pensons-nous, suffisamment nombreux et cohérents pour tenter ce rapprochement et cette datation : fin XXI^e/début XXII^e dynastie. Or, et si l'on refuse de reconnaître dans le cintre de la stèle du Louvre la personne de Ramsès II, seules les dates du règne d'Osorkon I^{er} peuvent s'intégrer à celles émises par la stèle C 284/E 13481 puisque le règne de ce dernier pharaon a duré 34/35 ans ; les dates données par notre document sont les suivantes : l'an 15 du règne pour l'arrivée du premier messenger de Bakhtan venant demander aide afin de soigner la princesse Bentresh ⁹² ; l'an 26, l'arrivée du second messenger de Bakhtan à Thèbes afin d'envoyer une statue guérisseuse auprès de la princesse de Bakhtan et sœur de Néfêrou^{rê} ⁹³ ; enfin, l'an 33 pour le renvoi vers l'Égypte de la statue du dieu guérisseur « Khonsou-qui-applique-les-décisions-dans-Ouaset » ⁹⁴. Ramsès II ne serait-il pas alors Osorkon I^{er}, car la chronologie des faits relatés par la stèle C 284/E 13481 du musée du Louvre occupe la presque totalité du règne de ce souverain d'origine libyenne ? ⁹⁵

Un autre regard doit être aussi porté sur les cartouches du protocole de Ramsès II découvert sur cette stèle. Si celui de Fils de Rê, , est parfaitement connu et attesté, il est nécessaire de signaler que l'écriture gravée à l'intérieur des ovales du texte de cette stèle est celle appartenant au début du règne du souverain : de l'an 1 à l'an 20 du règne essentiellement ⁹⁶. La stèle aurait-elle alors été gravée entre ces deux dates ?

⁸⁸ Rappelons que Khonsou-hat-netchérou-nébou occupe la fonction de prêtre-*ouâb* sur la stèle de Bakhtan.

⁸⁹ La puissance du dieu Khonsou-dans-Thèbes-Néfêrohotep est affirmée d'une manière forte sur la stèle elle-même lorsque celui-ci « créa un pouvoir de protection pour Khonsou-qui-applique-les-décisions-dans-Ouaset, par quatre fois » (*KRI* II, 286, 3 = l. 16). Cette mention du chiffre « quatre » doit sans doute être mis en relation avec les quatre points cardinaux symbolisant alors ici la puissance universelle de ce dieu.

⁹⁰ C'est délibérément que nous employons cet adjectif. En effet, dans plusieurs de ses écrits sur cette stèle de Bakhtan, Adolphe Erman fait la distinction entre le « grand » et le « petit » Khonsou : le « grand » étant le Khonsou de la triade amonienne thébaine, le « petit » « Khonsou-qui-applique-les-décisions-dans-Ouaset » (A. ERMAN, *ZAS* 21, 1883, p. 54 ; *id.*, *La religion des Égyptiens*, Paris, 1952, p. 377).

⁹¹ Évidemment, ceci ne reste qu'une hypothèse de travail.

⁹² *KRI* II, 285, 5.

⁹³ *KRI* II, 285, 14.

⁹⁴ *KRI* II, 287, 2.

⁹⁵ Pour les dates de règne de ce pharaon, voir M. DESSOUDEIX, *op. cit.*, p. 445 ; O. PERDU *et al.*, *Cat. Expo. : Le crépuscule des pharaons. Chefs-d'œuvre des dernières dynasties égyptiennes*, Paris, 2012, p. 14.

⁹⁶ K.A. KITCHEN, « Historical Observations on Ramessides Nubia », dans *Ägypten und Kusch*, *SGKAO* 13, Berlin, 1977, p. 220 et n. 27 ; A.J. SPALINGER, « Historical Observations on the Military Reliefs of Abu Simbel and other Ramesside Temples in Nubia », *JEA* 66, 1980, p. 95-96. Cf. VANDERSLEYEN, *L'Égypte et la Vallée du*

Mais un problème plus difficile à résoudre est celui des cartouches de Roi de Haute et de Basse Égypte de Ramsès II,  ⁹⁷, avec cette particularité graphique non fréquente chez ce souverain : ꜥꜥ, pour écrire « ouser-maât » alors que cette épithète est régulièrement écrite : ꜥꜥꜥ, dans la très grande majorité – si ce n'est de façon constante – des cartouches du règne de ce dernier ⁹⁸. Bien qu'acceptée par certains égyptologues, cette écriture semble avoir été retenue et attribuée à certains cartouches de Ramsès II et se lirait dans quelques textes du règne de ce roi ⁹⁹ ; mais ce cartouche ainsi inscrit est très peu présent et, de plus, ne semblerait avoir été usité, lui aussi, que dans les premières années de règne du roi, ce dont nous doutons fortement ; en voici quelques exemples :

- Un vase mis au jour à Tell el-Basta dont on ne peut assurer s'il est du règne de Ramsès II ou d'un de ses successeurs ¹⁰⁰.
- Un fragment d'égide en forme de collier-*ousekh*, conservé au musée Archéologique de Florence, Inv. n° 1436 (5298), avec trois cartouches écrits ainsi :  ¹⁰¹.

Toutefois, ces deux documents nous paraissent trop isolés pour assurer cette écriture et les attribuer au règne de notre souverain ; de plus, leurs découvertes sont entachées d'ombre et les circonstances de ces dernières ne furent pas accomplies lors de fouilles « académiques ». Nous ne prendrons donc pas en compte ces exemples pour affirmer que ces deux objets datent réellement du règne de Ramsès II. Quoi qu'il en soit, ces quelques exemples viennent alors éloigner le fait que cette stèle de Bentresh aurait été exécutée durant le règne de Ramsès II et nous rejetons catégoriquement cette hypothèse. Car, en effet, d'autres souverains égyptiens, postérieurs au règne de Ramsès II, ont repris à leur compte ce genre de graphies pour composer leurs cartouches de Roi de Haute et de Basse Égypte, et ce dès le milieu de la XX^e dynastie ; en voici quelques exemples :

*XX^e dynastie :

- Ramsès IV : inscription du Ouâdi Hammamat n° 238 d'Ousir-Maât-Rê-nakht :  ¹⁰².
- Ramsès VIII :  ¹⁰³.

Nil II. De la fin de l'Ancien Empire à la fin du Nouvel Empire, Paris, 1995, p. 515 ; H.C. LOFFET, « Derechef Ramsès II. Tyr et la stèle 2030 du Musée des Antiquités Nationales Libanaises de Beyrouth », *National Museum News* 11, 2000, p. 2-7 ; *id.*, « Les reliefs de Ramsès II », dans A.-M. Maïla-Afeiche (éd.), *Le Site du Nahr el-Kalb, Bulletin d'Archéologie et d'Architecture Libanaise Hors-Série* 5, Beyrouth, 2009, p. 195-239 et n. 6, 23, 30, 33, 119 et 165.

⁹⁷ *KRI* II, 287, 2, par exemple.

⁹⁸ Rappelons que c'est aussi dans les deux premières années du règne personnel de Ramsès II (donc après la mort de son père Séthi I^{er}) que l'addition de l'épithète *stp-n-r* est ajoutée à ce cartouche (Cl. VANDERSLEYEN, *op. cit.*, p. 516).

⁹⁹ M. DESSOUDEIX, *op. cit.*, ne relève pas ce cartouche, par exemple.

¹⁰⁰ A. BEY KAMAL, « Notes prises au cours des inspections », *ASAE* 9, 1908, p. 91 [VIII]. À compléter avec *id.*, « Note additionnelle », *ASAE* 11, 1911, p. 43 ; H. GAUTHIER, *op. cit.*, p. 62 [CVI]. J. VON BECKERATH, *Handbuch der ägyptischen Königsnamen*, *MÄS* 49, Mayence, 1999, p. 124-155 [T 10].

¹⁰¹ E. SCIAPARELLI, *Museo archeologico di Firenze. Antichità Egizie* I, Rome, 1887, p. 178 ; H. GAUTHIER, *op. cit.*, p. 67, n. 3.

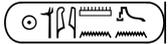
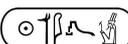
¹⁰² J. GOUYAT, P. MONTET, *Les Inscriptions du Ouâdi Hammâmât*, *MIFAO* 34, Le Caire, 1912, p. 110-111, pl. XLV, n° 238 (datation fautive, ici) ; H. GAUTHIER, *Le Livre des Rois d'Égypte* III, *MIFAO* 19, Le Caire, 1914, p. 57 et n. 3 [LXXXV A] (datation fautive, ici aussi) ; J. VON BECKERATH, *op. cit.*, p. 167 [T 1] ; M. DESSOUDEIX, *op. cit.*, p. 396 ; *KRI* VI, 15, 9-16, 2.

¹⁰³ *KRI* VI, 441, 15 ; J. VON BECKERATH, *op. cit.*, p. 173 [T 4] ; M. DESSOUDEIX, *op. cit.*, p. 410.

*XXII^e dynastie :

- Osorkon II :  ¹⁰⁴.
- Shéshonk III (et l'hypothétique Shéshonk VI) :  ¹⁰⁵.
- Pa-my :  ¹⁰⁶.

*XXIII^e dynastie :

- Pa-di-Bastet II :  ¹⁰⁷.
- Osorkon III sa-'Iset :  ¹⁰⁸.
- Takélot III :  ¹⁰⁹.

Nous remarquerons tout de suite que c'est surtout durant les XXII^e et XXIII^e dynasties que la graphie relevée ici, ꜥꜥ, est employée avec le plus d'insistance pour inscrire le nom de Roi de Haute et de Basse Égypte dans les cartouches de ces souverains ; ce qui nous rapproche d'autant de cette date proposée de la charnière entre la fin de la XXI^e et le début de la XXII^e dynastie.

Mais alors, que faire des dates livrées dans le récit de la stèle ? Si l'on accepte, avec Adolphe Erman ¹¹⁰ et Gustave Lefebvre ¹¹¹, la date de « l'an 23, le 22 du second mois de l'été » pour l'arrivée du premier messager du prince de Bakhtan à « Thèbes la Victorieuse » ¹¹², celle de « l'an 26, premier mois de l'été » pour l'arrivée du second messager du prince de Bakhtan en Égypte ¹¹³, et, enfin, celle de « l'an 33, le 19 du second mois de l'hiver » pour le retour à Thèbes de la statue du dieu guérisseur « Khonsou-qui-applique-les-décisions-dans-Ouaset » ¹¹⁴, nous voyons bien que ces dates ne correspondent pas aux graphies des cartouches des vingt premières années du règne de Ramsès II. Il y a donc ici un décalage, un imbroglio, une confusion vis-à-vis du règne de Ramsès II nous incitant à croire que les concepteurs de ce texte ignoraient les subtilités du règne du pharaon qu'ils donnent ici comme le héraut de l'histoire ou bien, peut-être plus pertinent, qu'ils ne vivaient pas sous le règne de ce prestigieux souverain ¹¹⁵ dont ils revendiquent la mémoire, l'aura et la gloire.

¹⁰⁴ P. BARGUET, « Un curieux objet votif du musée du Louvre », dans *Mélanges Gaston Maspero* I/4, Le Caire, 1961, p. 7 ; J. VON BECKERATH, *op. cit.*, p. 187 [T 1, 3, 6] ; M. DESSOUDEIX, *op. cit.*, p. 452.

¹⁰⁵ J. VON BECKERATH, *op. cit.*, p. 189 [T. 2, 4, 6, 7] ; M. DESSOUDEIX, *op. cit.*, p. 458, 470. Pour l'existence du règne de Shéshonk VI, acceptée par M. Dessoudeix, mais sérieusement mis en doute par J. von Beckerath, voir le commentaire de ce dernier (*op. cit.*, p. 198).

¹⁰⁶ J. VON BECKERATH, *op. cit.*, p. 191 [T 1, 3, 4] ; M. DESSOUDEIX, *op. cit.*, p. 462.

¹⁰⁷ J. VON BECKERATH, *op. cit.*, p. 201 [T 1, 2] ; M. DESSOUDEIX, *op. cit.*, p. 467.

¹⁰⁸ J. VON BECKERATH, *op. cit.*, p. 195 [T 2, 5] ; M. DESSOUDEIX, *op. cit.*, p. 471.

¹⁰⁹ J. VON BECKERATH, *op. cit.*, p. 195 [T 4-5].

¹¹⁰ A. ERMAN, « Die Bentreschstele », *ZÄS* 21, 1883, p. 54.

¹¹¹ G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 227, et n. 24.

¹¹² L. 6 = *KRI* II, 285, 5-6 ; G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 227, n. 24 ; *KRITA Notes & Comments* II, Oxford, 1999, p. 168 (c), § 265: "Special Comments".

¹¹³ L. 13 = *KRI* II, 285, 14 ; G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 229.

¹¹⁴ L. 28 = *KRI* II, 287, 2 ; G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 232.

¹¹⁵ Dans ce cas, les deux hypothèses émises ici peuvent être rapprochées. Notons encore qu'entre la mort de Ramsès II, en 1213 av. J.-C., la fin de la XXI^e dynastie et le début de la XXII^e dynastie, place dans laquelle nous situons chronologiquement la réalisation de la stèle de Bakhtan et le plastron de Khonsou-hat-netchérou-nébou, il s'écoule quelques 300 ans ; ce laps de temps peut être propice à l'oubli de certaines données historiques ou

Il nous faut donc chercher une explication autre et plus sérieuse à ce décalage.

En 1978, Antony J. Spalinger démontrait dans une étude très documentée que le locatif « Bakhtan » devait être identifié à celui de « Khati »¹¹⁶. Or, si l'on accepte cette identification toponymique, les cartouches royaux de Ramsès II nous plongent en plein conflit hittite¹¹⁷ alors que les dates livrées par la stèle de Bentresh nous transportent au-delà de celui-ci. Le traité entre les deux belligérants a été signé officiellement en l'an 21 du règne de Ramsès II ; le mariage de la princesse Hittite, fille de Hattousil III, prénommée à son arrivée en Égypte Maat-Hor-néfèrou-Rê, date de l'an 34 du règne de Ramsès II¹¹⁸ alors que le second est daté des alentours de l'an 42 de ce même souverain¹¹⁹. Alors, comment résoudre cette énigme ? Une solution peut être apportée à ce dilemme.

En effet, lorsque l'on examine les nombreuses et diverses graphies des cartouches de notre souverain, il faut attendre le milieu de la XX^e dynastie et le début de la XXI^e pour redécouvrir une graphie du nom de Roi de Haute et de Basse Égypte ressemblant à celle de Ramsès II que nous avons relevé plus haut sur divers documents, à savoir . En voici trois exemples :

- Sur le papyrus Louvre E 8419, daté du règne de Ramsès VII¹²⁰.
- Sur le papyrus Abbott, daté de l'an 16 du règne de Ramsès XI¹²¹.
- Et, surtout, le cartouche gravé sur la face antérieure du cercueil, en dessous des bras croisés, , dans lequel les prêtres d'Amon de Karnak ont replacé la momie de Ramsès II et qui fut retrouvé en 1875 dans la Cachette royale de Deir el-Bahari avec les procès-verbaux de la XXI^e dynastie, puis dégagé sous la conduite de Gaston Maspero en 1881 et transféré au musée égyptien du Caire la même année. Noter donc ce cartouche inscrit sous le pontificat de Héryhor, l. 4¹²².

bien à en confondre divers éléments ; ce qui semble bien être le cas ici.

¹¹⁶ A. SPALINGER, « On the Bentresh Stela and Related Problems », *JSSEA* 8/1, 1978, p. 11-18.

¹¹⁷ La bataille de Kadesh eut lieu en l'an 5 du règne de Ramsès II ; elle se livra entre ce pharaon égyptien et le roi hittite Mouwattali, soit en 1287 av. J.-C.

¹¹⁸ Chr. DESROCHES-NOBLECOURT, dans Cat. Expo. « Ramsès le Grand », Paris, 1976, p. XXIX ; K.A. KITCHEN, *Ramsès II. Le pharaon triomphant*, Paris, 1985, p. 112-118 ; Cl. LALOUETTE, *L'empire des Ramsès*, Paris, 1985, p. 127-139 ; Cl. VANDESLEYEN, *op. cit.*, Paris, 1995, p. 532-535 ; Ch. DESROCHES-NOBLECOURT, *Ramsès II. La véritable histoire*, Paris, 1996, p. 284-292. Pour les dignitaires égyptiens ayant participé à l'élaboration et à l'acheminement de ce traité vers Hattousha : H.C. LOFFET, *op. cit.*, Beyrouth, 2009, p. 209 et notes.

¹¹⁹ Il est en effet antérieur à la mort du roi hittite, Hattousil III : *KRI* II, 283, 1-283, 16 ; Cl. VANDESLEYEN, *op. cit.*, Paris, 1995, p. 534 et n. 2. Ce second mariage venant sans doute renforcer le traité de l'an 21 et les liens entre les deux États.

¹²⁰ W. SPIEGELBERG, « Des papyrus hiératiques inédits du Louvre », *RecTrav* 16, 1894, p. 68-69 (ici, papyrus Louvre n° 80) ; H. GAUTHIER, *op. cit.*, p. 71 [CLV] ; *KRI* VI, 397, 1-12, ici, l. 5 (ici, papyrus Louvre n° 80 également).

¹²¹ Papyrus Abbott = Pap. BM 10221 : H. EDWARD, *Select Papyri in the hieratic character from the collections of the British Museum* II, Londres, 1860, pl. V, l. 3 ; H. GAUTHIER, *op. cit.*, p. 72 [CLXIII].

¹²² Musée Caire JE 26214 = CG 61020. PM I/1, p. 393, [320]. PM. I/2, p. 661, [19] ; G. MASPERO, *Les Momies Royales de Déir el-Baharî*, Paris, 1889, p. 556-563 ; G. Daressy, *Cercueils des Cachettes royales*, CGC 61001-61044, Le Caire, 1909, p. 32-34, Pl. XX-XXIII, Pl. XI B ; H. GAUTHIER, *op. cit.*, p. 72 [CLXII] ; J. ČERNÝ, « Studies in the Chronology of the Twenty-First Dynasty », *JEA* 32, 1946, p. 24-30 ; E. THOMAS, *The royal Necropoleis of Thebes*, Princeton, 1966, p. 249, 2b ; p. 252, 28, p. 252-253, 29 ; K.A. KITCHEN, *The Third Intermediate Period (12100-650 B.C.)*, 1973, p. 417, § 379 et 423, § 390 ; Cat. Expo. « Ramsès le Grand », Paris, 1976, p. 316-322, n° LXXII ; Cat. Expo. *Le grand pharaon Ramsès II et son temps*, Montréal, 1985, n° 66 ; M. SALEH, H. SOUROUZIAN, *Catalogue officiel. Musée égyptien du Caire*, Mayence, 1987, n° 207. Rappelons que les procès-verbaux écrits sur le sarcophage ayant servi à la nouvelle et dernière inhumation de Ramsès II à Thèbes-Ouest sont datés de l'an VI du règne de Ramsès IX (fin de la XX^e dynastie), alors que Héryhor était grand prêtre d'Amon, pour l'un, et, pour les deux autres, du règne du pharaon Sa-'Imen, en l'an X,

Toutefois, il y a ici encore un problème important avec ces cartouches. En effet, ils sont pratiquement tous écrits avec l'antéposition honorifique du signe \odot sur les deux suivants $\text{𓆎} - \text{𓆏}$ – $\text{𓆎} \text{𓆏}$ –, détail que nous ne rencontrons que très rarement chez Ramsès II. En fait, ce type de cartouche est celui qu'adopta Ramsès III dans son protocole. Et c'est celui que l'on découvre sur le procès-verbal de cercueil de Ramsès II avec une graphie encore différente et bien peu courante $\text{𓆎} \text{𓆏}$. Déjà, donc, sous les règnes de Ramsès IX et de Sa-'Imen le cartouche de Ramsès III était confondu avec celui de Ramsès II. Ne peut-on considérer comme normal alors qu'il le soit plus tard encore, à la fin de la XXI^e/début XXII^e dynastie¹²³ ?

La statue du Grand prêtre d'Amon Men-khéper-Rê, Durham N 43, XXI^e dynastie, vient renforcer d'autant cette idée puisque, dans le protocole gravé sur ce monument (face antérieure du socle), ce prêtre-roi va adopter la forme $\text{𓆎} \text{𓆏}$, avec \odot antéposé à 𓆎 ¹²⁴. C'est donc cette graphie qui a été récupérée dès l'aube de la Troisième Période Intermédiaire et qui va alors prédominer dans les textes de cette époque pour écrire ce cartouche royal.

À cela, nous pouvons aussi rapprocher la particularité graphique du mot 𓆎 : *smz* = « lit », écrit originellement en hiératique, relevée par Didier Devauchelle¹²⁵ (I. 24 = KRI II, 286, 13) ; cette particularité vient apporter un sens pertinent à cette proposition chronologique que nous suggérons puisque ce mot ainsi écrit ne fut employé que durant les XXI^e et XXII^e dynasties. De plus, les remarques émises par Gaston Lefebvre en 1976 sur l'emploi de l'auxiliaire 'h' à l'initial de vingt-deux phrases sur cinquante-huit du texte viennent conforter ce jugement¹²⁶. L'emploi de formes narratives classiques comme : 'h'.n. *sdm.n.f* ou bien *spr pw ir.n.f*, insérées à l'intérieur d'un texte rédigé majoritairement en néo-égyptien est encore là pour affirmer notre hypothèse¹²⁷. Ajoutons encore à ces exemples la forme *nty + iw* suivie du Présent I.

Autorisons-nous encore cette dernière remarque pour bien montrer (?) que cette XXI^e dynastie est bien la suivante directe de l'Époque ramesside: l'écriture hiératique des papyri de cette période est en tout point identique à celle employée sous les Ramsès ; il n'y a aucun hiatus entre les deux époques¹²⁸.

Nous sommes donc bien ici en face d'un écrit d'« égyptien de tradition » tel que Pascal Vernus l'a analysé¹²⁹.

le quatrième mois de la saison-*péret*, le dix-septième jour et du vingtième jour du même mois et de la même année de ce même règne de la deuxième moitié de la XXI^e dynastie.

¹²³ Ni Ramsès IX ni Sa-'Imen n'ont adopté ce type de cartouche dans leur protocole royal.

¹²⁴ C. SPIESER, « La titulature du grand-prêtre d'Amon Menkheperre de la statue N 43 du Musée de Durham », *CdE* 77/153-154, 2002, p. 52-53 et n. 16, fig. 1.

¹²⁵ D. DEVAUCHELLE, « Notes sur la stèle de Bentresh », *RdE* 37, 1986, p. 149-150 et notes.

¹²⁶ G. LEFEBVRE, *op. cit.*, Paris, 1976, p. 221, n. 3.

¹²⁷ En prenant comme référence les KRI II, 284, 6-287, 2, voici quelques exemples de ces formes narratives relevées dans le texte de la stèle de Bakhtan reflétant l'« égyptien de tradition » : 'h'.n. *sdm.n.f* (285,4, 14, 15 ; 285, 15-286, 1 ; 286, 2, 4, 6 [2 fois], 9, 10, 13, 15, 16), 'h' *sdm.n.f* (286, 3 ; 6 ; 11), 'h'.n. *sdm.f* (285, 7 [2 fois], 9 ; 286, 10, 12, 14), *spr pw ir.n.f* (285, 10-11, 286, 14).

¹²⁸ À ce sujet, voir l'article de D. LEFÈVRE, « La forteresse d'el-Hibeh : papyrus inédits de la XXI^e dynastie », *BSFE* 165, 2006, p. 40, où il écrit à propos des papyrus d'el-Hibeh, que « ces lettres restent de tradition ramesside, tant par la forme que par le formulaire utilisé ».

¹²⁹ P. VERNUS, « Littérature et autobiographie. Les inscriptions de *Sz-Mwt*, surnommé Kyky », *RdE* 30, 1978, p. 115-146 et 138-139 ; *id.*, « Égyptien de tradition », in *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles, 2006, p. 1-24. Ajouter M. BROZE, *La princesse de Bakhtan : essai d'analyse stylistique*, MRE 6, Bruxelles, 1989, p. 97, n. 1.

Toutes ces remarques mises bout à bout nous incitent à proposer la date de la fin XXI^e ou le tout début de la XXII^e dynastie pour la réalisation de la stèle de Bakhtan, le sarcophage et le plastron de momie de Khonsou-hat-netchérrou-nébou. Seule cette époque de la Troisième Période Intermédiaire correspond à une reprise en main réelle des prêtres de Khonsou (et notamment de ceux de Khonsou-néfêr-hotep) au sein du temple de l'Amon de Thèbes ; en ces temps troublés¹³⁰, le titre de prêtre-*ouâb* relevé sur la stèle de Bakhtan est révélateur de ce renouveau de l'influence de ce clergé thébain. En outre, nous pensons que la situation de l'Égypte de cette époque était particulièrement apte à être mise en perspective avec les faits et les hypothèses décrits dans cette étude alors que des souverains puissants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Deux-Terres, avaient rendu ses richesses au Pays des Deux-Terres et à leur peuple et occupaient alors le trône d'Égypte : nous voulons évoquer ici Shéshonk I^{er} (946/45-925/24 av. J.-C.) et son fils Osorkon I^{er} (925/24-890 av. J.-C.¹³¹)¹³².

Nota bene

Bien que nous nous écartions quelque peu des deux études publiées dernièrement par notre ami Christophe Barbotin¹³³, nous le rejoignons ici sur la datation de ce document : le début de la Troisième Période Intermédiaire et, plus particulièrement en ce qui nous concerne, la charnière entre la fin de la XXI^e et le début de la XXII^e dynastie. Nous pensons, quant à nous, que l'élément principal apporté par ces études et analyses récentes sur la stèle de Bakhtan est précisément cet élément chronologique enfin fortement resserré dans le temps et de l'avoir définitivement écarté de la Basse époque et de l'Époque ptolémaïque, époques de l'Histoire pharaonique égyptienne dans laquelle, manifestement, elle n'a pas en effet sa place. Toutefois, nous postulons ici que cet écrit ne nous paraît pas devoir être placé au début de cette XXI^e dynastie, période qui se caractérise par une division des pouvoirs, où l'anarchie politique et la toute-puissance du clergé d'Amon régnaient en maître en Égypte, ressemblant davantage à « une période de transition »¹³⁴ de l'histoire politico-religieuse de l'Égypte

¹³⁰ Pour une analyse de la situation précédente, de l'influence des Grands prêtres de l'Amon thébain et de leur toute puissance sur le pouvoir pharaonique ainsi que sur l'administration interne de l'Égypte durant la fin de la XX^e dynastie et la XXI^e dynastie, on se reportera à la conclusion de Gustave Lefebvre qui, même vieillissante aujourd'hui, reste cependant d'une surprenante clarté (G. LEFEBVRE, *Histoire des Grands Prêtres d'Amon de Karnak jusqu'à la XXI^e dynastie*, Paris, 1929, p. 215-221). Voir également, en dernier lieu, E. DALINO, *Les grands prêtres d'Égypte. Prosopographie et Histoire I. Analyse et synthèse*, CENiM 30, Milan, p. 250-252, 256-260 et 262-282.

¹³¹ Datations de J. VON BECKERATH, *Chronologie des Pharaonischen Ägypten*, MÄS 46, Mayence, 1997, p. 191. Shéshonk I^{er} n'aurait régné que durant 21 ans.

¹³² Il est bien évident que cette proposition, même si elle satisfait intellectuellement le lecteur, ne reste qu'une hypothèse qu'il conviendra d'étoffer et de développer par d'autres documents venant la confirmer ou l'infirmer. Nous savons cependant que des copies de cette stèle de Bakhtan ont été mises au jour à Louqsor et Karnak (temple de Mout), simplement mentionnées et non encore publiées. Tous ces nouveaux documents seraient à dater de la XXX^e dynastie ou du tout début de l'Époque ptolémaïque et ne seraient donc que des copies de l'original gardé dans les collections du musée du Louvre, à Paris (L.D. BELL, « Une nouvelle version de l'inscription de Bakhtan de Ramsès II et la fête d'Opet dans la légende tardive », *Dossier Histoire et Archéologie* 101, 1986, p. 24 ; Chr. THIERS, *Cahiers de Karnak* 11/2, 2003, p. 595, n. 71 ; R. GOZZOLI, « Demotic Stela Brooklyn 37.1851 E : Some Additional Comments », *GM* 218, 2008, p. 34 et n. 8 ; O. WITTHUHN, *op. cit.*, 2015, p. 15, n. 17-18 (les références 2 et 3 m'ont été transmises par Mr le Professeur Pascal Vernus que je tiens à remercier vivement).

¹³³ Chr. BARBOTIN, « Des Hittites de conte de fée : la stèle de Bakhtan », dans *Royaumes Oubliés. De l'Empire hittite aux Araméens*, Paris, 2019, p. 96-97, n° 54 ; *id.*, « Servir Hérihor à Thèbes. Le mythe de Khonsou et des Hittites dans la stèle de Bakhtan », *EAO* 93, 2019, p. 39-48, fig. 1-5.

¹³⁴ Notre satisfaction est de constater que nous ne sommes pas seul à émettre et soutenir cette hypothèse :

pharaonique, mais plutôt vers sa fin ou le début de la XXII^e dynastie, époque où le pouvoir politique et économique était redevenu stable et puissant entre les mains des souverains ; de plus, le clergé thébain avait été réintégré dans ses fonctions propres et contrôlé directement par les membres de la famille royale en place (voir le rôle politique et religieux éminent des Divines Adoratrices d'Amon) et enfin le clergé desservant le dieu Khonsou-dans-Thèbes-néfer-hotep (et notamment les classes inférieures de ce dernier) avait repris sa juste place et redoré son blason au sein du Domaine de l'Amon de Thèbes. Attendons à présent, avec patience, d'autres documents nous permettant de trancher sur la place réelle de la stèle de Bakhtan : le début ou la fin de la XXI^e dynastie, débordant quelque peu, peut-être (?), sur le début de la XXII^e.

P. TALLET, Fr. PAYRAUDEAU, Chl. RAGAZZOLI, Cl. SOMAGLINO, *op. cit.*, p. 307 : « Cette période (la fin de la XX^e et la XXI^e dynastie) apparaît donc comme une transition vers l'époque libyenne qui suit ».

Auteur	Publication	Date de la publication	Datation de la stèle du Louvre C 284	Bakhtan = Bactriane	Bakhtan = Khattî	Remarques	Références bibliographiques
Champollion J.-F.	Notices, II, p. 281	1889 (éd. postume)	Pas de datation	?	?		Monuments de l'Égypte et de la Nubie. Notices descriptives, T. II, Paris, 1889, p. 280-290 (éd. Postume).
de Rougé E.	Étude d'une stèle appartenant à la Bibliothèque impériale	1858	XXe dyn., règne de Ramsès XII (sic)	?	?	Avec Héry-Hor cessent les dernières traces de la domination égyptienne sur l'Asie. Av. la prise de Ninive par les Assyriens, p. 22-23. <i>ici</i>	Étude sur une stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque impériale, Paris, 1858, p. 1-24.
Maspero G.	Contes populaires, p. 183 sq.	1911	Ép. éthiopienne	?	?		Les Contes populaires (4e éd.), Paris, 1911.
Gauthier H.	LR III, p. 41 (XXIV A)	1914	Ép. persane ou grecque	non évoqué	non évoqué		Le Livre des Rois, T. III, de la XIXe à la XXIVe dynastie, Le Caire, 1914.
Gauthier H.	Dict. Géog. II, p. 31-32	1925	Pas de datation	?	?		Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques, T. II, Le Caire, 1925.
Erman A.	ZAS 21 - 1883 - p. 54-60	1883	N'est pas d'Ép. Ramsésidé mais un faux tardif daté du règne d'Alexandre IV à celui de Protomé II (323-246 av. J.-C.)				"Die Bentresh-Stele", in ZAS 21, (1883), p. 54-60.
Tresson P.	La stèle égyptienne de Bakhtan, p. 65-66	1933	De la mort d'Alexandre le Grand (323) à la mort de Protomé II (246)	?	?		"La stèle égyptienne de Bakhtan", in Revue Biblique n° 42, (1933), p. 57-78.
Posener G.	BIFAO 34, p. 78	1934	Ép. Perse, règne de Darius	oui		la Bactriane se situe en Perse	"A propos de la stèle de Bentresh", in BIFAO 34, (1933), p. 75-81.
Lefèvre G.	CdE n° 38, p. 215	1944	Basse Époque	non évoqué			"Encore la stèle de Bakhtan", in CdE n° 38, 19e année, (1944), p. 214-218.
Lefèvre G.	Romans et Contes, ... p. 221	1976	Ép. Protolémaïque	oui			Romans et contes égyptiens de l'époque pharaonique, Paris, 1976.
Spalinger A.J.	JSEFA 8/1	1978	Sésostris de tradition Ramsès II ou Darius Ier		oui		"On the Bentresh Stele and Related Problems", p. 11-18.
Kitchen K.A.	Ramsès II.	1985	300 av. J.-C.	Bakhtan		Bakhtan se situerait en Syrie (?)	Ramsès II. Le pharaon triomphant, Paris, 1985.
Devauchelle D.	RdE 37, p. 149-150.	1986	XXIe-XXIIe dyn.	non évoqué	non évoqué		"Notes sur la stèle de Bentresh", in RdE n° 37, (1986), p. 149-150.
de Cenival J.-L.	Tanis. L'or des pharaons, p. 279	1987	XXIe dyn.	oui	non évoqué		Catalogue d'exposition, Galeries Nationales du Grand Palais, du 26 mars au 20 juillet 1987, Paris, 1987.
Labouette Cl.	Textes sacrés, T. II, p. 186-190, n° 54	1987	Perse ou Ép. protolémaïque-IVe IIIe s.	oui			Textes sacrés et profanes de l'ancienne Égypte, T. 2: Mythes, contes et poésies, Paris 1987.
Grimal N.	Hist. Ég. Anc., p. 314	1988	Ép. protolémaïque	oui		Bakhtan serait une ville du royaume hittite (p. 314)	Histoire de l'Égypte ancienne, Paris, 1988.

Broze M.	La princesse de Bakhtan	1989	Ramesside ou poste-ramesside ?	?	?	écriture = égyptien ramesside ou poste-ramesside = égyptien de tradition selon P. Verms	La princesse de Bakhtan. Essai d'analyse stylistique. (MRE n° 6), Bruxelles, 1989.
PM II (2)	Topographical Bibliography, p. 254-255	1991	Rédiction probable sous le règne de Protémée V Épiplane	non évoqué	non évoqué		
Winand J.	"Compte-rendu de M. Broze: la princesse de Bakhtan", in Bbl. Or. 48, (1991), p. 456 sq.	1991	XXVIII-XXXe dyn.	?	?		"Compte-rendu de M. Broze: la princesse de Bakhtan", in Bbl. Orientals n° 48, (1991), p. 455 sq.
Kitchen K.A.	KRI Translat. II, p. 113-116 (70)	1996	De tradition tardive	?	?		Translation, T. II, Oxford, 1996, p. 186-190 (70).
Kitchen K.A.	Ramsès II. Le pharaon triomphant, p. 134, 311-312.	1985	300 av. J.-C.	ici, en Syrie			Ramsès II. Le pharaon triomphant. Monaco, 1985.
Quack J.F.	"Importing and Exporting Gods?", p. 255 sq.	2015	Ép protémétique pour la gravure de la stèle, mais le cœur du texte peut être daté de la XXIIe dyn.	oui			in: "The Dynamic of Transculturality. Concepts and Institutions in Motion", (A. Fliether & J. Schöttli edit.), University of Oslo, Oslo, 2015, p. 255 sq.



Fig. 1. Plaque funéraire de Khonsou-hat-netcherou-nebou – Collection privée (© L. Dodier).



Fig. 2. Stèle du Bannissement – Musée du Louvre AF 76/C 256/E 7822 (© H.C. Loffet).



Fig. 3. Sandales portées par les prêtres sur la stèle de Bakhtan - Musée du Louvre AF 76/C 284/E 13481 (© H.C. Loffet)



Fig. 4. Stèle du Bannissement – Musée du Louvre AF 76/C 256/E 7822 (détail) (© H.C. Loffet).



Fig. 5. Buste d'Osorkon I^{er} – Musée du Louvre AO 9502 (© H.C. Loffet).

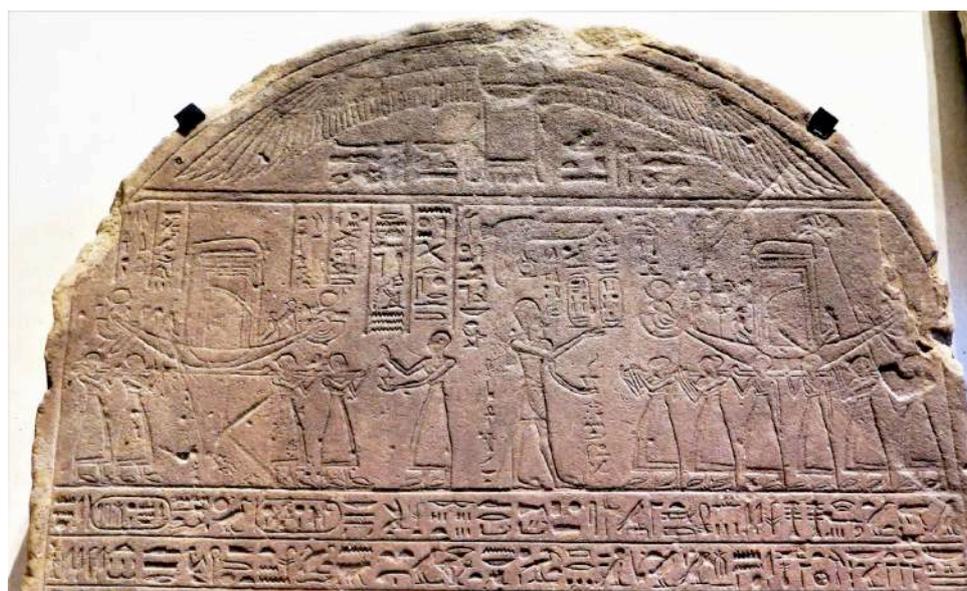


Fig. 6. Cintre de la stèle de Bakhtan – Musée du Louvre C 284/E 13481 (© H.C. Loffet).